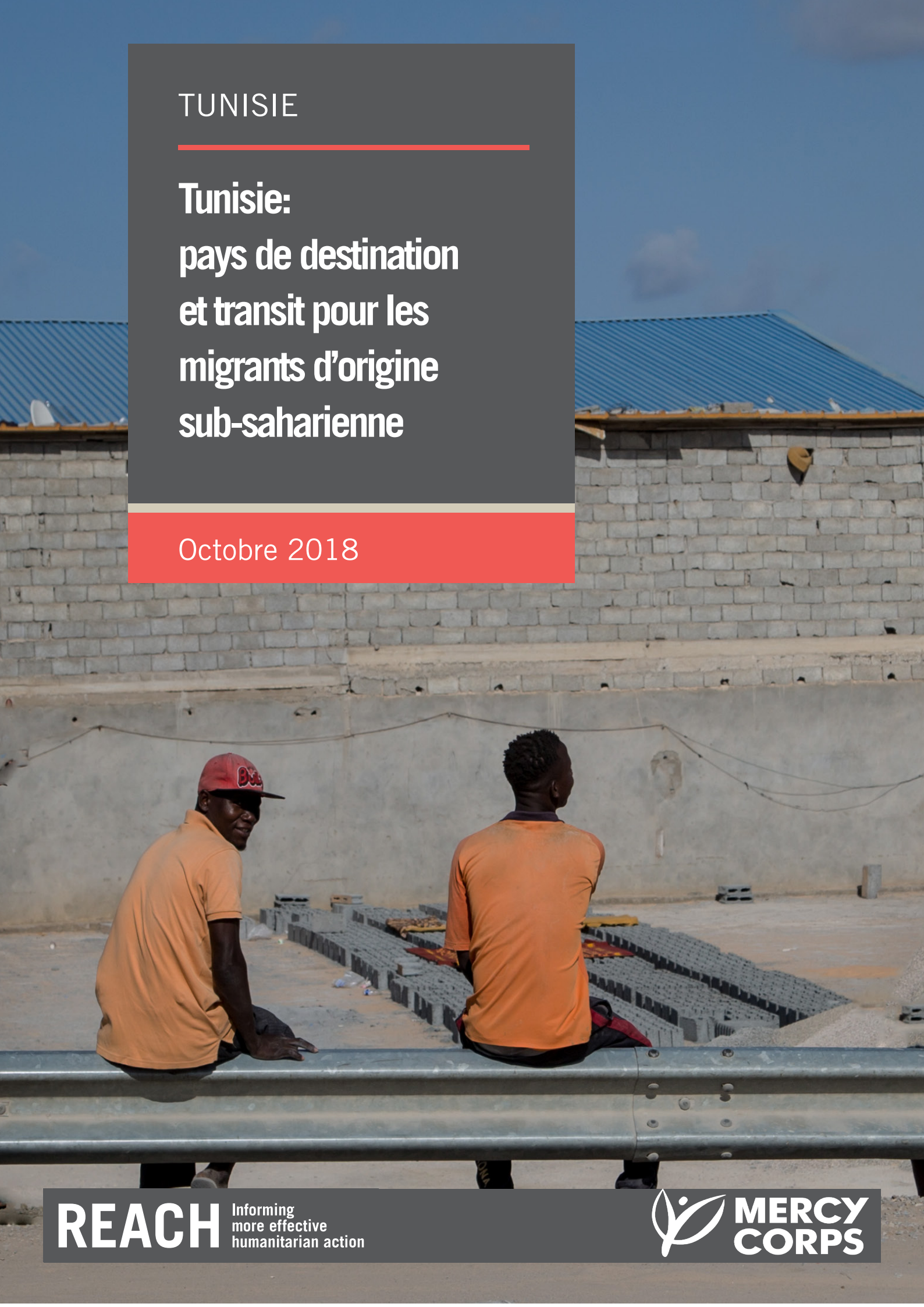


TUNISIE

---

**Tunisie:  
pays de destination  
et transit pour les  
migrants d'origine  
sub-saharienne**

Octobre 2018



**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

 **MERCY  
CORPS**

Ce rapport a été réalisé par REACH en partenariat avec Mercy Corps. Ceci est la version traduite du rapport original « [Tunisia, country of destination and transit for Sub-Saharan African migrants](#) ».



## Remerciements

La contribution financière de **Mercy Corps** à ce rapport a été rendue possible grâce à un financement accordé par la **Direction du développement et de la coopération (DDC)** et le **Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas**.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands

L'**Initiative du mécanisme de surveillance de la migration mixte (4Mi)** a contribué à cette étude en fournissant des données collectées en Tunisie entre septembre et octobre 2017 et analysées par REACH. Lorsque les questions de recherche de cette étude le permettent, les constatations des données collectées par 4Mi sont comparées et triangulées avec celles émanant des données collectées par REACH.



Photo de couverture : © Ayoub Ahmed / REACH, 2018.

### À Propos de REACH

REACH est une initiative conjointe entre deux organisations non-gouvernementales internationales, –ACTED et IMPACT Initiatives, et du Programme Opérationnel des Nations Unies pour les Applications Satellitaires (UNOSAT). REACH a été créée en 2010 afin de développer des outils et des produits d'information qui contribuent à renforcer les capacités des acteurs et de faciliter la prise de décisions dans des contextes d'urgence, de relèvement et de développement. L'ensemble des activités de REACH est mené en appui et au sein des mécanismes inter-agences de coordination établis au niveau local, régional et global. Pour plus d'informations visitez notre site web : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org). Vous pouvez également nous contacter directement à l'adresse : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter : @REACH\_info.

### À Propos de Mercy Corps

Mercy Corps est une agence humanitaire mondiale de premier plan qui sauve et améliore les vies dans les endroits les plus durs du monde. Avec un réseau de professionnels expérimentés dans plus de 40 pays, nous travaillons en partenariat avec les communautés locales pour mettre des idées audacieuses en œuvre en vue d'aider les personnes à se remettre, à surmonter les difficultés et à améliorer leur vie, pour le présent et l'avenir. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site Web : [www.mercycorps.org](http://www.mercycorps.org).

## RESUME

Depuis les années 2000, le nombre des migrants subsahariens<sup>1</sup> en Tunisie a augmenté. Les statistiques officielles montrent qu'entre 2004 et 2014, le nombre des ressortissants non tunisiens résidant en Tunisie a augmenté de 66%, s'élevant de 35 192 à 53 490 individus.<sup>23</sup> Cependant, cela exclut plus de 10 000 migrants subsahariens en situation irrégulière estimés vivre dans le pays,<sup>4</sup> qui n'ont pas fait l'objet de statistiques fiables et actualisées. Par ailleurs, entre 2016 et 2017, le nombre des ressortissants subsahariens appréhendés au large des côtes tunisiennes, dans une tentative d'atteindre l'Europe en bateau, a augmenté de 71 à 271 personnes.<sup>5</sup> Quoique les chiffres sur les appréhensions des migrants africains subsahariens restent globalement faibles, la question qui s'est posée est celle de savoir si la Tunisie est devenue un pays de destination et de transit de plus en plus populaire auprès des migrants de l'Afrique subsaharienne par rapport à la région de l'Afrique du Nord, compte tenu des évolutions récentes en Libye<sup>6</sup> et l'augmentation du nombre de départs irréguliers de migrants subsahariens et tunisiens vers l'Europe.<sup>7</sup>

En réponse au manque d'informations sur la migration de l'Afrique subsaharienne vers la Tunisie et ses dynamiques les plus récentes, REACH et Mercy Corps ont mené l'étude 'La Tunisie, pays de transit et de destination pour les migrants de l'Afrique subsaharienne'. Les activités de collecte de données ont eu lieu du 9 août au 2 septembre 2018 à Tunis, Sfax et Médenine, réputés être les trois principaux hubs migratoires en Tunisie pour les migrants subsahariens. Le rapport contient également des références aux données collectées par l'Initiative du Mécanisme de Surveillance de la Migration Mixte (4Mi) en 2017 en Tunisie et analysées par REACH. L'étude vise à analyser les dimensions suivantes sur la migration subsaharienne en Tunisie : (1) les déterminants de leur migration, (2) les routes, (3) les risques de protection confrontés en route et (4) les conditions de vie en Tunisie, ainsi que (5) les intentions migratoires et (6) la mobilité des migrants de l'Afrique subsaharienne vers et depuis les pays voisins de la Tunisie.

Pour mettre l'accent sur ces dynamiques, la présente étude a été basée sur 62 entretiens individuels qualitatifs détaillés établis avec des migrants hommes et femmes subsahariens, 18 entretiens avec des informateurs clés, des chercheurs et des membres du personnel d'ONG et d'OIG et 7 groupes de discussion avec des migrants et des migrantes subsahariens à Tunis, Sfax et Médenine. L'étude a révélé que:

### Quels sont les déterminants qui sous-tendent la décision des migrants de l'Afrique subsaharienne de se rendre en Tunisie?

- **Les raisons pour lesquelles les répondants interrogés ont quitté leurs pays d'origine étaient multiples et entrelacées.** Les facteurs qui ont motivé la décision de départ étaient principalement associés à leur conviction de ne pas pouvoir réaliser leurs objectifs dans leurs pays d'origine, que ce soit en termes de moyens de subsistance durables, d'enseignement supérieur ou d'autres aspirations. Pour une personne interrogée sur dix, étudier ou travailler en Tunisie a également été perçu comme une étape facilitant son acheminement, à travers l'acquisition de compétences ou de moyens financiers adéquats, ce qui augmenterait ses chances d'octroi d'un visa pour d'autres pays.
- **Des facteurs institutionnels, tels que les exemptions de visa, ont fait de la Tunisie une destination accessible, tandis que les informations sur les conditions de vie dans ce pays, transmises via des réseaux personnels, ont permis aux migrants interrogés de forger leur image de la Tunisie en tant que destination attirante.** Les informations reçues avant le départ ont eu un impact considérable sur la décision des migrants de venir en Tunisie, même si les informations partagées ne correspondaient souvent pas à la situation trouvée une fois arrivés.

<sup>1</sup> Aux fins de la présente étude, le terme 'migrant' englobe tous les profils de personnes dans les flux de 'migration mixte'. La 'migration mixte' est définie comme étant des : 'Mouvements complexes de population comprenant des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants économiques et d'autres migrants'. Les mineurs non accompagnés, les migrants environnementaux, les passagers irréguliers, les victimes de la traite et les migrants en détresse, entre autres, peuvent également faire partie d'un flux de migration mixte.

<sup>2</sup> Institut National de la Statistique, Résultats du recensement national en 2014, accessible [ici](#).

<sup>3</sup> Ces chiffres renvoient aux ressortissants étrangers résidant officiellement en Tunisie. L'INS tunisien a constaté que plus que la moitié de ces ressortissants sont originaires des pays de l'Afrique du Nord.

<sup>4</sup> Natter, K., [Révolution et Transition Politique en Tunisie : Changement majeur de la migration ?](#), Migration Policy Institute, 2015.

<sup>5</sup> Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES), [Rapport Annuel : Émigration non réglementaire depuis la Tunisie](#), 2017

<sup>6</sup> À compter de la deuxième moitié de 2017, les accords conclus entre l'UE, ses États membres et le gouvernement libyen ont entraîné une réduction drastique dans le nombre des migrants partant de la Libye vers l'Europe.

<sup>7</sup> FTDES, [Rapport Annuel : Émigration non réglementaire depuis la Tunisie](#), 2017.

- **La plupart des personnes interrogées avaient pour objectif de venir en Tunisie lorsqu'elles ont quitté leurs pays d'origine, avec seulement quelques répondants venant en Tunisie avec l'intention de transiter vers l'Europe ou ailleurs dans la région.** Ceux qui sont venus en Tunisie avec l'intention de transiter vers l'Europe avaient: 1) soit transité auparavant à travers la Libye pour atteindre l'Europe, puis traversé en Tunisie; 2) soit tenté d'atteindre la Libye depuis la Tunisie pour ensuite partir en bateau vers l'Italie, mais ont échoué ou (3) avaient l'intention de demander un visa européen depuis la Tunisie.

#### Quelles sont les routes migratoires parcourues par les migrants de l'Afrique subsaharienne pour atteindre la Tunisie?

- **Les migrants subsahariens interrogés utilisaient trois principales routes pour atteindre la Tunisie à partir de leurs pays d'origine.** La première et la plus couramment utilisée était de prendre un vol direct du pays d'origine vers la Tunisie, facilitée par les systèmes d'entrée sans visa dont de nombreux ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne peuvent en tirer profit pour rejoindre la Tunisie. La deuxième route, moins fréquentée, consistait en des trajets plus fragmentés, qui impliquaient la traversée d'un à deux pays avant de se rendre en Tunisie. La troisième route impliquait la traversée de trois à quatre pays avant d'entrer en Tunisie par voie terrestre depuis la Libye.
- **Les répondants qui avaient d'abord prévu de se rendre dans des pays autres que la Tunisie avaient souvent parcouru des trajets plus fragmentés et plus longs,** tel que déclaré par six répondants sur huit. Ces routes différaient d'un individu à l'autre, les voyages ont duré entre un mois et deux ans.

#### Quels sont les risques de protection les plus courants confrontés par les migrants de l'Afrique subsaharienne lorsqu'ils sont en route vers la Tunisie?

- **Plusieurs répondants ont déclaré qu'ils étaient victimes d'escroqueries ou qu'ils étaient au courant de ce phénomène.** Lorsqu'ils étaient chez eux, ils ont eu des promesses d'avoir des emplois ou des opportunités d'éducation en Tunisie alors qu'en arrivant, ils se rendent compte qu'ils ont été dupés, qu'ils ont subi des pertes financières et qu'ils devaient endurer de mauvaises conditions de vie et des pratiques abusives au travail.
- **La traite des migrants subsahariens, notamment des femmes, a souvent été signalée par les informateurs clés.** Dans ces cas, les femmes ont eu des promesses d'emplois bien rémunérés en Tunisie, mais une fois arrivées, leurs passeports ont été confisqués et elles ont été forcées à travailler pour un salaire très modique. Elles étaient souvent incapables de quitter la maison de leurs employeurs et étaient fréquemment exposées à des abus verbaux, physiques et, dans certains cas, sexuels.
- **Les migrants subsahariens interrogés qui avaient l'intention d'aller en Europe après leur départ parcouraient, souvent, les trajets les plus fragmentés et les plus dangereux.** Dans ces cas, les personnes interrogées ont signalé des cas de vol, de violence physique, de détention arbitraire et de kidnapping, dont la plupart ont eu lieu en Libye, mais également dans d'autres pays voisins que les migrants ont traversés.

#### Quelles sont les difficultés affrontées par les migrants de l'Afrique subsaharienne en Tunisie?

- **Tandis que de nombreux ressortissants subsahariens peuvent facilement entrer en Tunisie grâce aux facilitations de visas touristiques à courte durée accordés gratuitement, les répondants ont révélé que la possibilité de rester dans le pays de façon légale était beaucoup plus limitée.** Ainsi, la difficulté la plus souvent signalée par les migrants subsahariens interrogés en Tunisie était l'accès aux documents juridiques et l'incapacité de rester dans le pays de façon légale à long terme.
- **A défaut d'autorisation légale pour résider dans le pays, les répondants travaillaient principalement de manière irrégulière dans le secteur informel et étaient extrêmement vulnérables à l'exploitation exercée par leurs employeurs.** À cet effet, leur statut irrégulier a rendu la tâche plus difficile pour recourir à la loi et faire valoir leurs droits. Les répondants ont tous indiqué que les employeurs s'attendaient à ce qu'ils travaillent des horaires excessifs, souvent plus de 12 heures par jour, pour un salaire dérisoire. Certains ont également signalé qu'on s'attendait qu'ils travaillent plus dur et qu'ils fassent plus de travaux physiquement pénibles contre un salaire inférieur à celui de leurs collègues.

tunisiens. Globalement, les répondants ont déclaré gagner entre 200 et 400 dinars tunisiens (TND)<sup>8</sup> par mois.

- Parmi les autres défis, les plus signalés avaient trait à l'accès des répondants aux soins médicaux et au logement, ainsi qu'aux relations tendues entre les migrants et la communauté d'accueil et la fréquence d'incidents touchant la sécurité des migrants.

### Quelles sont les intentions migratoires des migrants subsahariens vivant en Tunisie?

- La plupart des répondants ont indiqué que les difficultés vécues en Tunisie relativement à l'accès aux documents, à un travail décent<sup>9</sup> et à des relations avec la communauté d'accueil impliquaient qu'ils ne se voyaient pas construire un avenir à long terme en Tunisie. Lorsqu'on leur a demandé s'ils recommanderaient la Tunisie comme destination à leurs amis et à leurs familles se trouvant dans leurs pays d'origine, les répondants ont estimé que la Tunisie ne pourrait être une destination intéressante que pour l'éducation ou le tourisme.
- La majorité des répondants ont déclaré qu'ils envisageaient de rester en Tunisie pour le moment, notamment parce qu'ils n'étaient pas capables de payer les pénalités, les redevances appliquées par l'État pour chaque semaine de séjour excédentaire illégal dans le pays. Celles-ci étant dues au moment de départ de la Tunisie, cela a rendu impossible le fait de partir de façon légale de la Tunisie pour de nombreux migrants. Ainsi, les personnes interrogées ont affirmé qu'ils comptaient soit sur une aide extérieure pour payer les redevances ou qu'ils envisageaient de se rendre irrégulièrement en Libye ou en bateau vers l'Europe.
- Parmi les répondants qui ont exprimé leur intention de partir au cours des 12 prochains mois, la majorité a indiqué vouloir retourner aux pays d'origine. Seulement quelques répondants ont déclaré leur intention d'aller en Europe, en considérant à la fois des routes régulières et irrégulières vers le continent.

### Comment le rôle de la Tunisie en tant que pays de destination et de transit (vers l'Europe, vers ses pays voisins ou vers les pays d'origine des migrants) a-t-il évolué eu égard aux événements survenus récemment dans la région depuis 2017?

Située entre l'Afrique du Nord et l'Europe, la mobilité subsaharienne en Tunisie doit être analysée dans un contexte régional plus large.

- Tout au long de la frontière tuniso-libyenne, les passages terrestres irréguliers des migrants subsahariens de la Libye vers la Tunisie dépassent ceux effectués de la Tunisie vers la Libye. Bien que les avis des informateurs clés aient divergé concernant une éventuelle augmentation du nombre de passages irréguliers par voie terrestre de la Libye vers la Tunisie, certains ont signalé une légère augmentation depuis 2017, c'est ce qui a été d'ailleurs confirmé par les migrants subsahariens interrogés. Cependant, une meilleure compréhension de ce phénomène nécessite des recherches plus approfondies.
- S'agissant de la migration subsaharienne entre la Tunisie et l'Algérie ou entre la Tunisie et le Maroc, les migrants subsahariens et les informateurs clés ont déclaré que ces mouvements étaient négligeables, avec une indication limitée d'une éventuelle évolution dans le futur proche.
- Un tiers des répondants ont déclaré connaître des personnes qui ont traversé la Tunisie pour rejoindre l'Europe en bateau. Vu la sensibilité du sujet, les chiffres réels sont probablement plus élevés. À cet effet, bien qu'il ne s'agisse pas nécessairement d'une indication des intentions de départ, les informations fournies par les répondants concernant les modalités et les coûts de la traversée irrégulière en bateau de la Tunisie vers l'Europe semblaient être assez détaillés.

<sup>8</sup> Au 28 septembre 2018, le dollar américain (USD) valait 2,8 dinars tunisiens (TND). Ainsi, 200 à 400 TND correspondent à 71,43 à 142,85 USD. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de [la Banque Centrale de Tunisie](#). Consulté pour la dernière fois, le 01<sup>er</sup> octobre 2018.

<sup>9</sup> Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), le travail décent comprend 'les opportunités de travail productives et convenablement rémunérées, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives pour le développement personnel et l'intégration sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui touchent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour les hommes et les femmes.'

- Interrogés sur la traversée irrégulière en bateau vers l'Europe, les travailleurs subsahariens ont signalé que l'incapacité des subsahariens à payer les pénalités de dépassement de séjour était la principale raison motivant la décision de traverser irrégulièrement la Méditerranée en bateau vers l'Europe.

Carte: La Tunisie et ses pays voisins dans la région Méditerranéenne



## TABLE DES MATIÈRES

<b>RESUMÉ .....</b>	<b>1</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>5</b>
Liste des Acronymes .....	7
Liste des Figures et des Cartes .....	7
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
<b>CADRE D'ANALYSE .....</b>	<b>9</b>
<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>12</b>
Population cible .....	12
Revue des données secondaires .....	12
Collecte des données primaires .....	12
Traitement et analyse des données .....	15
Difficultés et contraintes .....	16
<b>CONSTATS .....</b>	<b>17</b>
1. Déterminants de la migration vers la Tunisie .....	17
1.1. Quitter son pays d'origine .....	17
1.2. Partir en Tunisie .....	19
1.3. La Tunisie en tant que pays de destination en Afrique du nord .....	24
2. Routes empruntées par les migrants de l'Afrique subsaharienne pour atteindre la Tunisie .....	25
2.1. Destination prévue dès le départ .....	25
2.2. Les principales routes vers la Tunisie .....	25
2.3. Payer le voyage .....	28
2.4. Arriver en Tunisie .....	28
3. Risques de protection rencontrés en route .....	31
3.1. Risques de protection vécus ou constatés .....	31
3.2. Voyages fragmentés et groupes particulièrement vulnérables .....	33
4. Vie et difficultés en Tunisie .....	35

4.1.	Accès aux documents juridiques .....	35
4.2.	Pénalités.....	36
4.3.	Accès à l'emploi .....	36
4.4.	Sûreté et sécurité.....	38
4.5.	Accès aux soins médicaux.....	38
4.6.	Accès au logement .....	39
4.7.	Accès à l'enseignement supérieur .....	39
4.8.	Interaction des migrants subsahariens avec la communauté d'accueil .....	40
4.9.	Groupes particulièrement vulnérables.....	41
5.	<b>Intentions migratoires.....</b>	<b>42</b>
5.1.	Futures intentions migratoires pour les répondants .....	42
5.2.	Facteurs influençant les intentions de rester ou de quitter la Tunisie .....	43
6.	<b>Tendances de mobilité vers l'Europe et les pays voisins.....</b>	<b>45</b>
6.1.	Évolutions récentes dans les pays voisins de la Tunisie .....	45
6.2.	Tendances de mobilité entre la Libye et la Tunisie .....	46
6.3.	Tendances de mobilité de la Tunisie vers l'Europe .....	48
6.4.	Tendances de mobilité vers et depuis le Maroc et l'Algérie .....	49
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>50</b>



## Liste des acronymes

<b>AVRR</b>	Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration
<b>CFA</b>	Communauté Financière d'Afrique
<b>EI</b>	Entretien Individuel
<b>GD</b>	Groupe de Discussion
<b>IC</b>	Informateur Clé
<b>LYD</b>	Dinar Libyen
<b>MDM</b>	Médecins Du Monde
<b>OIG</b>	Organisation Intergouvernementale
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>QR</b>	Question de Recherche
<b>RD Congo</b>	République Démocratique du Congo
<b>RDS</b>	Revue des Données Secondaires
<b>TND</b>	Dinar Tunisien
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

## Liste des figures et des cartes

Carte 1: Sites de collecte de données primaires pour les entretiens individuels avec des répondants migrants subsahariens .....	13
Carte 2: Pays d'origine des répondants aux entretiens individuels .....	14
Carte 3: Exemple de route – option 1 : vol direct du pays d'origine vers la Tunisie .....	26
Carte 4: Exemple de route - option 2 : Voyager du pays d'origine avec une escale dans un pays voisin avant de voler vers la Tunisie .....	27
Carte 5: Exemple de route - option 3 : Voyages fragmentés y compris plusieurs escales avant d'arriver en Tunisie via la frontière terrestre .....	27
Carte 6: Principaux mouvements des répondants en Tunisie .....	29
Carte 7: Mouvements secondaires des répondants en Tunisie .....	30
Carte 8: Étude de cas du voyage fragmenté d'un Guinéen de 23 ans en Tunisie .....	34
Carte 9: La Tunisie et ses pays voisins dans la région méditerranéenne .....	45
Encadré 1: Le rôle des intermédiaires dans l'élaboration de la décision de migration en Tunisie .....	21
Encadré 2: Asymétrie d'informations sur la vie en Tunisie avant le départ .....	22
Encadré 3: Se fier aux passeurs .....	28
Encadré 4: Le cas de deux répondants guinéens qui ont réacheminé de la Libye vers la Tunisie .....	48
Figure 1: Répartition des participants aux GD et des répondants aux entretiens individuels (EI), par période d'arrivée et par sexe .....	13
Figure 2: Pays d'origine des participants aux GD .....	14
Figure 3: Sexe des participants aux GD .....	15
Figure 4: Période d'arrivée des participants aux GD .....	15
Figure 5: Les trois facteurs structurels les plus signalés dans les pays d'origine qui affectent la décision des répondants de migrer .....	17
Figure 6: Destinations prévues des répondants lors de leur départ .....	25
Figure 7: Intentions migratoires des répondants subsahariens dans les six mois suivant la collecte des données .....	42
Figure 8: Intentions migratoires des répondants subsahariens dans les 12 mois suivant la collecte des données .....	42
Figure 9: Répartition des intentions migratoires de départ des répondants dans les 12 mois qui suivent .....	43

## INTRODUCTION

Traditionnellement considérée comme un pays d'émigration, la Tunisie a connu un afflux de plus en plus important de migrants<sup>10</sup> sub-sahariens traversant son territoire ou s'y installant.<sup>11</sup> Les statistiques officielles montrent qu'entre 2004 et 2014, le nombre des ressortissants non tunisiens résidant en Tunisie a augmenté de 66%, passant de 35 192 à 53 490 personnes<sup>12</sup>, sachant que ces chiffres excluent plus de 10 000 migrants subsahariens en situation irrégulière estimés vivre dans le pays<sup>13</sup> qui n'ont pas fait l'objet de statistiques fiables et à jour. Eu égard à cet écart, il est difficile de garder une trace sur les variations significatives des modèles de mobilité et des profils de migration sub-saharienne en Tunisie. Toutefois, en 2017, le nombre des ressortissants subsahariens appréhendés au large des côtes tunisiennes dans une tentative de rejoindre l'Europe en bateau est passé de 71 à 271 cas, soit le triple du nombre enregistré l'année précédente.<sup>14</sup> Bien que les chiffres sur les appréhensions des migrants africains subsahariens demeurent relativement faibles, la question soulevée est celle de savoir si la Tunisie peut devenir un pays de destination et de transit de plus en plus populaire auprès des migrants de l'Afrique subsaharienne dans la région de l'Afrique du Nord, compte tenu des évolutions récentes en Libye et de l'augmentation du nombre de départs irréguliers de migrants subsahariens et tunisiens vers l'Europe.<sup>15</sup>

Depuis la deuxième moitié de 2017, certains événements sont susceptibles de toucher, directement ou indirectement, les dynamiques migratoires de la Tunisie. Premièrement, les États membres de l'Union européenne (UE) ont intensifié leurs efforts pour contrôler les frontières libyennes, rendant plus difficile l'accès des migrants en Europe depuis la Libye.<sup>16</sup> Deuxièmement, les conditions de vie déjà éprouvantes des migrants vivant en Libye se sont considérablement détériorées.<sup>17</sup> Troisièmement, l'Algérie a renforcé l'expulsion des migrants d'origine subsaharienne à la frontière nigérienne.<sup>18</sup> Il n'est pas évident si ces phénomènes ont eu un impact sur les trajectoires parcourues par les migrants pour atteindre l'Europe. Toutefois, l'année précédente, le nombre de personnes arrivées par voie maritime de la Libye vers l'Italie a diminué, contre un nouvel afflux d'arrivées de la Tunisie - principalement des Tunisiens - vers l'Italie, et un nombre encore plus élevé d'arrivées en Espagne ayant transité par l'Algérie et le Maroc.

Hormis ces évolutions, aucune information n'est actuellement disponible pour soutenir les corrélations existantes entre les dynamiques des pays voisins de la Tunisie et les flux croissants des migrants en Tunisie, ni pour soutenir les changements éventuels des profils des migrants arrivant en Tunisie. Les informations sur l'évolution du rôle de la Tunisie en tant que pays de transit et de destination au cours des dernières décennies sont rares et souvent contradictoires. Une compréhension plus nuancée sur les facteurs qui incitent les migrants subsahariens à se rendre dans le pays, les conditions du pays, les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder aux services et les risques encourus durant leur séjour est donc nécessaire pour aider les acteurs humanitaires et de la migration à trouver des solutions adaptées en fonction des besoins.

Face à ces lacunes en matière d'informations, REACH et Mercy Corps ont élaboré l'étude 'La Tunisie, pays de transit et de destination pour les migrants de l'Afrique subsaharienne'. La collecte des données a eu lieu du 9 août au 2 septembre 2018 à Tunis, Sfax et Médenine, réputés être les trois principaux hubs de migration en Tunisie pour les migrants subsahariens. L'étude vise à analyser les dimensions suivantes de la migration subsaharienne en Tunisie : (1) les déterminants de la migration, (2) les routes, (3) les risques de protection confrontés en route, (4) les conditions de vie en Tunisie, (5) les intentions migratoires et (6) la mobilité des migrants de l'Afrique subsaharienne vers et depuis les pays voisins de la Tunisie. Ce rapport est structuré conformément aux questions de recherche, et chaque chapitre correspond à une question, suivant un ordre chronologique.

<sup>10</sup> Aux fins de la présente étude, le terme 'migrant' englobe tous les profils de personnes impliquées dans les flux de 'migration mixte'. La 'migration mixte' est définie comme étant des : 'Mouvements complexes de population comprenant des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants économiques et d'autres migrants'. Les mineurs non accompagnés, les migrants environnementaux, les passagers irréguliers, les victimes de la traite et les migrants en détresse, entre autres, peuvent également faire partie d'un flux de migration mixte.

<sup>11</sup> Boubakri H. et Mazzella S., [La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis](#), Autrepart, 2005/4 (n° 36).

<sup>12</sup> Observatoire National de la Migration, [Statistiques](#), 2016, consulté le 14 juin 2018.

<sup>13</sup> Natter, K., [Révolution et Transition Politique en Tunisie : Changement majeur pour la migration ?](#), Migration Policy Institute, 2015

<sup>14</sup> FTDES, [Rapport Annuel : Emigration non réglementaire depuis la Tunisie](#), 2015.

<sup>15</sup> FTDES, [Rapport Annuel : Emigration non réglementaire depuis la Tunisie](#), 2017.

<sup>16</sup> Amnesty International, [La toile noire de collusion en Libye : Abus contre les réfugiés et les migrants partant pour l'Europe](#), 2017.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Del Pistoia, D., [Pourquoi l'Algérie est en train de se vider de travailleurs migrants africains](#), Refugees Deeply, 10 juillet 2018.

## CADRE D'ANALYSE

Cette étude a utilisé des méthodes de recherche qualitatives pour explorer le profil migratoire de la Tunisie en tant que pays de transit et de destination pour les migrants de l'Afrique subsaharienne. Cette étude est étayée par les questions de recherche suivantes:

- **QR 1:** Quels sont les déterminants qui sous-tendent la décision des migrants de l'Afrique subsaharienne pour se rendre en Tunisie ?
- **QR 2:** Quelles sont les routes de migration empruntées par les migrants de l'Afrique subsaharienne pour atteindre la Tunisie ?
- **QR 3:** Quels sont les risques de protection les plus courants rencontrés par les migrants de l'Afrique subsaharienne en route vers la Tunisie ?
- **QR 4:** Quelles sont les difficultés affrontées par les migrants de l'Afrique subsaharienne en Tunisie ? (Tant pour ceux qui ont choisi la Tunisie comme destination et ceux qui sont arrivés en Tunisie avec l'intention de transiter mais qui y sont restés)
- **QR 5:** Quelles sont les intentions migratoires des migrants subsahariens vivant en Tunisie ?
- **QR 6:** Comment le rôle de la Tunisie en tant que pays de destination et de transit (vers l'Europe, vers ses pays voisins ou quant au retour aux pays d'origine des migrants) a-t-il évolué par rapport aux événements survenus récemment dans la région depuis 2017 ?

Cette étude s'appuie sur des théories qui reconnaissent la capacité des migrants à décider où et comment arriver à leur destination au départ et tout au long du processus de migration. Cette approche est donc préférée par rapport au cadre théorique qui préconise que les migrants sont des agents parfaitement rationnels ou des agents passifs poussés et tirés par les facteurs systémiques.<sup>19</sup> La conception de la recherche et le développement des outils de collecte des données et des indicateurs clés s'appuient sur les théories de migration décrites ci-dessous.

### QR 1: Expliquer pourquoi les migrants décident d'aller en Tunisie

Van Hear, Bakewell et Long définissent les déterminants comme étant 'les facteurs qui amorcent et perpétuent la migration une fois commencée.'<sup>20</sup> Quatre différents types de facteurs déclenchent et perpétuent la migration.<sup>21</sup>

- 1) **Facteurs prédisposants:** ce sont des facteurs structurels qui contribuent à rendre une région donnée plus sujette à l'émigration. Ceux-ci comprennent les déséquilibres systémiques économiques, politiques et environnementaux entre les pays d'origine et les pays de destination, qui découlent des processus mondiaux tels que la mondialisation, l'urbanisation, etc;
- 2) **Facteurs directs,** qui renvoient à des manifestations plus directes des facteurs structurels susvisés (par exemple, une récession économique dans le pays d'origine ou des opportunités économiques accrues dans le pays de destination);
- 3) **Facteurs précipitants:** il s'agit des facteurs qui affectent de manière directe les décisions en matière de migration ou de séjour des individus ou des ménages (par exemple, une catastrophe naturelle, la fermeture d'une usine ayant des répercussions immédiates sur l'emploi de l'individu ou du ménage, la persécution subie par un migrant potentiel ou l'intensification d'un conflit);
- 4) **Facteurs médiateurs :** ce sont des facteurs qui facilitent, renforcent ou ébranlent les processus de migration (migration ou autres politiques, présence d'infrastructure, industrie de la migration, etc.).

Tous ces facteurs sont inter-liés et peuvent favoriser ou limiter la capacité des gens à prendre des décisions. Les gens réagissent à cet ensemble de facteurs par l'expression de leurs (1) **aspirations** de partir ou de rester sur place, ainsi que de leurs (2) **capacités**, les moyens et les ressources dont ils disposent pour que leurs aspirations soient mises en pratique. Leur forme dépend à la fois de facteurs individuels, culturels et sociaux.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> De Haas, H., Migration et développement: une perspective théorique, *International Migration Review*, 44 (1), 2010.

<sup>20</sup> Van Hear, N., Bakewell, O. et Long, K., [Déterminants de la migration](#), Programme de Recherche de migration due à la Pauvreté, 2012.

<sup>21</sup> Van Hear, N., *Nouvelles Diasporas : L'Exode Massif, la Dispersion et le Regroupement des Communautés Migrantes*. Londres: UCL Press, 1998.

<sup>22</sup> Carling, J. et Collins, F., [Aspirations, désirs et déterminants de la migration](#), *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44 (6), 2018.

## QR2: Tracer les routes de la migration subsaharienne vers la Tunisie

Les trajets des migrants sont rarement un mouvement linéaire entre le pays d'origine et le pays de destination. Selon Schapedonk,<sup>23</sup> les trajectoires empruntées par les migrants sont affectées par trois éléments :

- 1) **Motivation:** les aspirations, les rêves et les souhaits des migrants, abstraction faite du caractère volontaire ou 'forcé' de leur migration;
- 2) **Facilitation:** les connexions et les mécanismes permettant, facilitant ou contraignant les déplacements des migrants;
- 3) **Vélocité:** la survenue de moments de mobilité et d'immobilité prévus ou imprévus en fonction des ressources, des moyens de transport et des rencontres accessibles aux migrants tout au long de leurs trajets.

## QR3: Évaluer les risques de protection des migrants en route vers la Tunisie

Selon Michael Collyer, les politiques migratoires de plus en plus restrictives entraînent des trajets migratoires plus périlleux, plus longs et plus fragmentés<sup>24</sup>. Les problèmes de protection que les migrants peuvent rencontrer sur un segment de leur trajectoire, surtout s'ils sont sans-papiers, peuvent potentiellement restreindre les destinations futures éventuelles et altérer le choix du moyen de transport à cause, par exemple, de la réduction des ressources économiques ou de la détresse psychologique induite par le processus de migration.

La présente étude reprend la définition de 'protection' fournie par le Comité Permanent Inter-organisations (IASC), qui désigne : *'toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits des individus tel que prévu par la lettre et l'esprit des corpus de droits pertinents (à savoir du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international relatif aux réfugiés)*<sup>25</sup>. Cette étude examine plus particulièrement la liste suivante des facteurs à l'origine des besoins de protection élaborés par le Réseau d'Apprentissage Actif pour la Redevabilité et la Performance dans l'Action Humanitaire (ALNAP):<sup>26</sup>

- 1) Meurtre, blessure, déplacement, destitution et disparition.
- 2) Viols et violences sexuelles.
- 3) Torture et traitement inhumain ou dégradant.
- 4) Dépossession de biens par vol et par destruction.
- 5) Appropriation frauduleuse de terres et violations des droits fonciers.
- 6) Discrimination intentionnelle et privation dans les domaines de la santé, de l'éducation, des droits de propriété, de l'accès à l'eau et aux opportunités économiques.
- 7) Violence et exploitation au sein des populations affectées.
- 8) Recrutement forcé d'enfants, prostitution, exploitation et trafic sexuels, enlèvement et esclavagisme.
- 9) Séparation familiale forcée ou accidentelle.
- 10) Restrictions arbitraires sur le mouvement dont le retour forcé, les couvre-feux punitifs ou les barrages routiers empêchant l'accès aux champs, marchés, emplois, familles, amis et services sociaux.
- 11) La soif, la faim, la maladie et les crises sanitaires à répétition provoquées par la destruction délibérée des services ou l'entrave à l'accès aux moyens de subsistance.
- 12) Restrictions à la participation politique, à la liberté d'association et de culte.
- 13) La perte ou le vol de papiers personnels constituant des preuves d'identité, de propriété et des droits civiques.
- 14) Les attaques contre les civils et la propagation de mines terrestres.

## QR4: Comprendre les difficultés rencontrées par les migrants en Tunisie

Cette question de recherche vise à étudier les difficultés rapportées par les migrants interrogés lors de leur séjour en Tunisie. Toutefois, la définition des questions et des indicateurs était guidée par les droits fondamentaux

<sup>23</sup> Schapedonk, J., [Trajectoires Turbulentes : Les Migrants Africains en Route vers l'Union Européenne](#), Societies 2, 2012.

<sup>24</sup> Collyer, M., [Lieux Intermédiaires : Les Migrants Trans-sahariens au Maroc et le Voyage Fragmenté en Europe](#), 2007.

<sup>25</sup> Politique de l'IASC sur la Protection des Personnes Déplacées à l'Intérieur de leur propre Pays (PDI) en 1999. La définition a été initialement retenue par les participants à un Atelier sur la Protection, organisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en 1999.

<sup>26</sup> Slim H. et Bonwick A., [Guide ALNAP pour les organisations humanitaires](#), Overseas Development Institute (ODI), 2005.

identifiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) comme applicable à tous les migrants, y compris ceux en situation irrégulière, comme indiqué ci-dessous:

- 1) Le droit à la santé;
- 2) Le droit à un niveau de vie suffisant, y compris le logement, l'accès à l'eau, l'assainissement et la nourriture;
- 3) Le droit à l'éducation;
- 4) Le droit au travail et à des conditions de travail équitables et favorables.

Une revue des sources secondaires sur les difficultés les plus signalées affrontées par les migrants en Tunisie a permis d'ajouter à la liste ci-dessus des difficultés liées à : (1) l'accès aux papiers et au statut migratoire irrégulier et (2) l'interaction avec la communauté d'accueil.<sup>27</sup>

### QR5: Evaluer les intentions migratoires des migrants subsahariens en Tunisie

Selon Jørgen Carling, les intentions migratoires<sup>28</sup> découlent autant des préférences et des attentes individuelles des migrants, quant aux opportunités offertes ailleurs, qui à leur tour sont médiées par l'environnement social, culturel et institutionnel dans lequel les migrants sont immergés.<sup>29</sup>

Dans le contexte spécifique du transit entre deux destinations, Wissink, Duvell et Eerdewijk<sup>30</sup> ont identifié trois facteurs principaux qui déterminent les intentions des migrants:

- 1) *Les réseaux locaux*, étant les connexions pour les migrants subsahariens en Tunisie ;
- 2) *Les réseaux transnationaux*, ou les liens dont disposent les migrants subsahariens dans leurs pays d'origine ou dans des pays tiers autres que la Tunisie ;
- 3) *Les contextes institutionnels* qui se réfèrent aux politiques, services et facteurs affectant les conditions de vie des migrants en Tunisie.

Les intentions des migrants en transit peuvent être affectées par chacun de ces facteurs ou par la combinaison de plusieurs facteurs. Les questions sur les intentions migratoires des migrants subsahariens de la Tunisie s'appuient sur les trois indicateurs susvisés.

### QR6: Investiguer comment les politiques migratoires dans les pays voisins ont touché la mobilité internationale vers, depuis et à travers la Tunisie depuis 2017

L'expert de la migration Hein de Haas et al.<sup>31</sup> argumentent que les politiques peuvent avoir quatre types d'effets imprévus sur la mobilité internationale:

- 1) *Substitution spatiale* ou un changement de trajectoires des migrants reposant sur la perception des meilleures opportunités dans d'autres zones géographiques;
- 2) *Substitution catégorique*, lorsqu'il devient trop difficile d'utiliser une route migratoire et les migrants se réorientent vers une autre voie (régulière ou irrégulière);
- 3) *Substitution inter-temporelle* ou l'émigration 'maintenant ou jamais', déclenchée par les attentes des migrants concernant le resserrement des politiques migratoires à l'avenir;
- 4) *Substitution des flux inversés*, lorsque les politiques migratoires plus strictes poussent les migrants vers l'installation permanente et les dissuadent de rentrer à leurs pays d'origine.

Par rapport à l'instabilité politique et aux mesures restrictives en matière de migration dans les pays voisins, cette question de recherche vise notamment à déterminer dans quelle mesure les effets (1) et (3) - substitutions spatiale et inter-temporelle - se manifestent en Tunisie depuis la deuxième moitié de 2017.

<sup>27</sup> Voir par exemple : Limousin, F., [Portraits de migrants](#), 2017, Terre d'Asile Tunisie et Boubakri H. et Mazzella, S., [La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants à Tunis](#), Autrepart, 2005/4 (n° 36), 2005.

<sup>28</sup> La contribution théorique de Carling désigne le terme 'aspirations' incarné dans le désir ou l'envie des individus à migrer. Aux fins de cette étude, le mot 'intention' a été préféré pour éviter toute confusion entre les différentes théories de migration illustrées dans la rubrique 'cadre d'analyse'.

<sup>29</sup> Carling, J. et Collins, F., [Aspirations, désirs et déterminants de la migration](#), Journal of Ethnic and Migration Studies, 44 (6), 2018.

<sup>30</sup> Duvell, F., Wissink, M. et Van Eerdewijk, A., [Intentions Migratoires Dynamiques et Impact des Environnements Socio-Institutionnels : Le cas d'un hub de transit en Turquie](#), Journal of Ethnic and Migration Studies, 39 (7), 2013.

<sup>31</sup> De Haas et al., [Tendances Migratoires Internationales, déterminants et effets sur les politiques](#), Série de Documents de Travail de l'IMI n° 142, 2018.

## METHODOLOGIE

Cette étude a opté pour une **approche qualitative** pour explorer les questions relatives au mouvement des migrants de l'Afrique subsaharienne en Tunisie, dont on ne dispose pas d'informations suffisantes et mises à jour. Le plan de recherche a été inspiré des théories existantes sur la migration et des concepts énoncés dans la rubrique précédente.

### Population cible

Cette étude visait les migrants adultes de l'Afrique subsaharienne<sup>32</sup>, arrivés régulièrement ou irrégulièrement en Tunisie durant ou avant les 12 mois qui ont précédé le processus de collecte des données (juillet 2018).

### Revue des données secondaires

Une Revue des Données Secondaires (RDS) a été conduite pour identifier les informations disponibles sur l'évolution du profil migratoire de la Tunisie, y compris par rapport à ses pays voisins. En particulier, la RDS visait à mieux comprendre les profils démographiques et socio-économiques des migrants de l'Afrique subsaharienne vivant en Tunisie, les routes parcourues par les migrants pour atteindre et quitter la Tunisie, leurs conditions de vie dans le pays et les constatations sur les départs de migrants subsahariens de la Tunisie vers l'Europe et les pays voisins. La RDS a montré que les informations disponibles sur ces sujets étaient limitées et souvent obsolètes. Néanmoins, elle a contribué à l'élaboration de la définition des questions de recherche et de la méthodologie globale, des indicateurs et du développement des outils de collecte de données. Cela a été parachevé davantage à la lumière des informations reçues de la part des informateurs clés. Les données secondaires ont également été utilisées pour contextualiser les constatations débouchées de la collecte des données. La matrice des sources secondaires consultées est annexée au présent rapport.

### Collecte des données primaires

La collecte des données a eu lieu du 9 août au 2 septembre 2018. Il était initialement prévu que la collecte des données se déroulerait dans les régions métropolitaines du Grand Tunis et de Sfax, réputées être les principaux hubs migratoires dans le pays. Ensuite, une équipe restreinte de collecte de données a été déployée à un stade ultérieur de la collecte des données dans le gouvernorat de Médenine à partir des conclusions préliminaires recueillis dans les sites de collecte de données primaires.

Celles-ci ont été identifiées à la lumière des informations provenant des sources secondaires et des entretiens avec des informateurs clés (IC). Ces entretiens ont également fourni des tuyaux permettant d'accéder directement ou d'activer d'autres réseaux de contacts pouvant faciliter l'accès à la population visée dans les sites de collecte de données tels que les universités, les sites informels, les centres de réception et les centres urbains.

Les données qualitatives ont été collectées via:

- 1) **18 entretiens approfondis semi-structurés avec des informateurs et des informatrices clés, dont :** des chercheurs et des praticiens dans le domaine de migration en Tunisie, des représentants d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non-gouvernementales (ONG), des autorités locales et nationales, des employeurs et des leaders communautaires. Ces entretiens avaient pour but d'identifier les changements considérables dans les mouvements migratoires de l'Afrique subsaharienne vers et à travers la Tunisie, définir les questions de recherche et identifier les sites où la population visée est considérablement présente.
- 2) **62 entretiens individuels approfondis semi-structurés avec des migrants et migrantes subsahariens (EI)**, visant à explorer en profondeur les histoires et les expériences des individus.
- 3) **7 groupes de discussion (GD) dirigés avec 32 migrantes et migrants subsahariens**, visant à explorer les mouvements et les dynamiques communs.

### Stratégie d'échantillonnage

Les participants aux GD et les répondants aux entretiens individuels ont été échantillonnés intentionnellement sur la base de leur origine africaine subsaharienne<sup>33</sup>, de leur sexe et de leur période d'arrivée en Tunisie. Les

<sup>32</sup> Âgés de 18 ans et plus.

<sup>33</sup> Les données ventilées sur la présence de ressortissants d'Afrique subsaharienne en Tunisie sont rares et difficiles d'accès. Cependant, les multiples sources consultées pour la RDS suggèrent une présence significative de personnes originaires de l'Afrique de l'Ouest et

participants aux GD ont également été échantillonnés intentionnellement sur la base de leur profession. Cela a permis de comparer l'expérience des répondants qui ont passé une courte période (jusqu'à 12 mois) en Tunisie et sont plus susceptibles d'être en transit, ou une période plus longue (12 mois et plus), éventuellement pour travailler ou étudier dans le pays.

Figure 1: Répartition des participants aux GD et des répondants aux entretiens individuels (EI), par période d'arrivée et par sexe

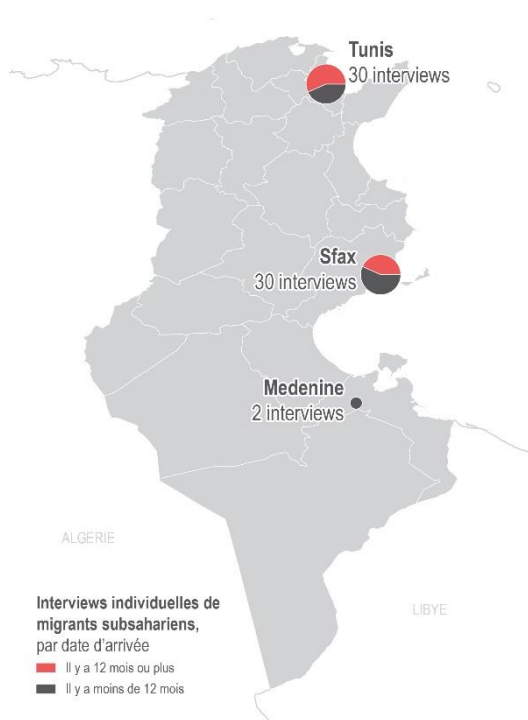


Total: 32 participants aux GD et 62 répondants aux EI.

### Profils des migrants subsahariens répondants aux entretiens individuels

Selon la littérature secondaire, la plupart des migrants subsahariens en Tunisie sont concentrés dans les hubs urbains de Tunis, Sfax et Sousse, ainsi que dans les points de transit des migrations partout dans le pays, y compris Médenine au sud, et le long de la zone côtière<sup>34</sup>. Parmi les répondants entretenus dans le cadre de cette étude, 50% ont déclaré résider dans la région du Grand Tunis (y compris l'Ariana), 46% à Sfax, 3% à Médenine et 1 répondant a déclaré résider à Monastir. Une faible majorité parmi ces répondants étaient des travailleurs (53%), suivie d'étudiants (35%) et de personnes inscrites dans un cours de formation (10%).

Carte 1: Sites de collecte de données primaires pour les entretiens individuels avec des répondants migrants subsahariens

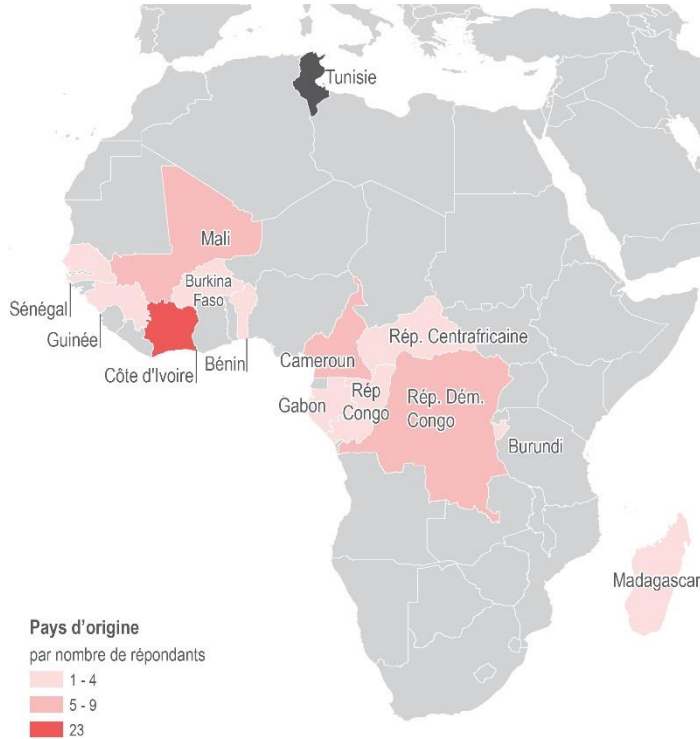


centrale, principalement de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, Sénégal, Mali, Nigéria et de la Guinée. Certains migrants d'Afrique orientale (Érythrée, Éthiopie, Somali et Soudan) vivaient également dans le pays, mais ils constituent une minorité.

<sup>34</sup> UNHCR, [Activités opérationnelles en Tunisie](#), mars 2018, consulté le 9 juillet 2018 ; Vidano, A., [Enquête : Entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie](#), 29 janvier 2018.

**Les répondants subsahariens aux entretiens individuels ont fait l'objet d'échantillonnage en vue de refléter les pays natals des migrants subsahariens estimés être en Tunisie.** La majorité relative des répondants provenait de la Côte d'Ivoire (23 personnes), suivie par la République démocratique du Congo (RD Congo) et du Cameroun avec 9 personnes pour chaque pays, le Mali avec 5 personnes, la Guinée Conakry avec 4 personnes, le Gabon avec 3 personnes, le Sénégal et le Bénin avec 2 personnes chacun et le Congo Brazzaville, le Burkina Faso, la République Centrafricaine, le Madagascar et Burundi avec 1 personne pour chaque pays.

Carte 2: Pays d'origine des répondants aux entretiens individuels

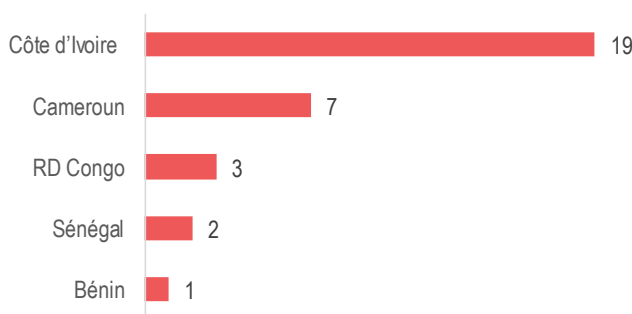


### Profils des participants aux GD

Fondés sur les constats préliminaires issus de la collecte de données, sept GD ont été menés avec un total de 32 participants aux fins de cette étude : trois à Tunis, trois à Sfax et une à Médenine. Les participants ont été échantillonnés sur la base de leur sexe, nationalité et période d'arrivée:

- Trois GD avec des femmes ont eu lieu à Tunis, Sfax et Médenine;
- Deux GD avec des étudiants (femmes et hommes) ont eu lieu à Tunis et à Sfax ;
- Deux GD avec des travailleurs (femmes et hommes) ont eu lieu à Tunis et à Sfax.

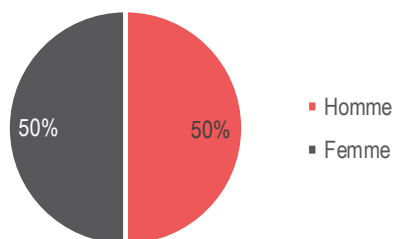
Figure 2: Pays d'origine des participants aux GD



Total: 32 participants aux GD

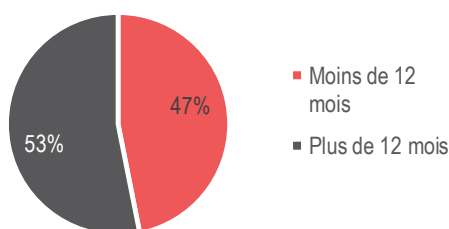


Figure 3: Sexe des participants aux GD



Total: 32 participants aux GD.

Figure 4: Période d'arrivée des participants aux GD



Total: 32 participants aux GD.

### Équipe de collecte des données

**5 recenseurs** en tout ont été déployés aux fins de cette étude, parlant les langues de la majorité des pays des migrants subsahariens, à savoir le français et l'anglais. Ils étaient basés respectivement à Tunis et à Sfax. Les équipes de collecte des données comprenaient des mobilisateurs communautaires subsahariens, qui ont facilité l'accès à la population visée. Cependant, les équipes de collecte des données n'ont pas interrogé des migrants appartenant à leur pays d'origine afin de minimiser le risque de préjuger les réponses potentielles. Toutes les équipes de collecte des données ont été formées sur les méthodes de collecte de données et les garanties éthiques avant d'entamer le processus de collecte des données, ainsi qu'à l'égard de la manière de prévenir la partialité lors de la collecte de données. Les recenseurs étaient directement supervisés par une équipe d'analystes à Tunis. Cette équipe a également mené une mission de collecte de données dans le gouvernorat de Médenine.

### Traitement et analyse des données

Les données primaires ont été collectées grâce à des questionnaires remplis manuellement par les recenseurs, et transcrites quotidiennement pour être soumises à l'équipe d'analyse à Tunis. Les données entrantes étaient épurées quotidiennement pour s'assurer de leur qualité et pour résoudre les problèmes éventuels aussi vite que possible. L'analyse a identifié toutes relations potentielles entre les caractéristiques clés des répondants, telles que le pays d'origine, la période d'arrivée en Tunisie et les intentions migratoires. Elle a fait l'objet de triangulation et de contextualisation quant aux informations émanant des entretiens avec les IC et des données secondaires.

Les données qualitatives ont été codées via le logiciel d'analyse de données Nvivo sur la base des critères suivants:

- **Fréquence:** L'analyse a tenu compte du nombre de fois de la soumission d'une information par les répondants. Vu la nature non probabiliste de l'échantillon, cela a été considéré seulement comme indicateur pour savoir à

quel point l'information est diffusée entre les répondants et n'est strictement pas associée à un niveau d'importance différent.

- **Spécificité:** Tout en tenant compte de la subjectivité des répondants, les informations détaillées étaient considérées plus pertinentes.
- **Exhaustivité:** L'exhaustivité des commentaires a été liée au nombre des différents participants ayant rapporté un commentaire ou un problème spécifique.

### Difficultés et contraintes

- La présente étude a opté pour des méthodes qualitatives. Les résultats ne doivent être considérés qu'à titre indicatif et ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de la population des migrants africains subsahariens en Tunisie.
- Presque tous les répondants sont originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale, tels que reflété dans les statistiques officielles relatives aux principales régions d'origine des migrants de l'Afrique subsaharienne en Tunisie. Toutefois, cela implique que les opinions des groupes minoritaires des autres régions de l'Afrique subsaharienne ne sont pas représentées.
- La plupart des répondants étaient des célibataires sans famille. De ce fait, les avis et les difficultés rencontrées par les parents ayant des enfants ou par les migrants ayant des familles sont sous-représentés.
- Malgré les efforts déployés pour atteindre les minorités des migrants anglophones, personne n'a pu être entretenu aux fins de cette étude. Néanmoins, les profils, les déterminants de la migration et les défis relatifs à ce groupe de personnes bien déterminé ont été explorés à travers les entretiens avec les IC et les GD.
- Toutes les informations fournies par les répondants, y compris l'âge, la profession et la période d'arrivée, sont auto-déclarées. Pour préserver l'anonymat et le respect de la vie privée des répondants, ces informations ne peuvent pas faire l'objet de vérification.
- Vu que les données secondaires portaient sur les hubs migratoires les plus peuplés en Tunisie, la collecte de données a été principalement réalisée dans les zones métropolitaines de Tunis et de Sfax. Fondée sur les constats préliminaires des premières données recueillies, une mission exploratoire a été menée dans le Sud de la Tunisie, ce qui a permis d'identifier davantage de profils migratoires transitoires, avec des trajets plus fragmentés. Bien que certains entretiens soient menés dans le Sud, le nombre total des entretiens avec des migrants visant, dès leur départ, à transiter via l'Afrique du Nord pour rejoindre l'Europe est resté faible à cause du délai limité de la collecte des données. Les constats concernant ce groupe en particulier ne doivent être traités qu'à titre indicatif.

## CONSTATS

### 1. Déterminants de la migration vers la Tunisie

Cette sous-section du rapport présente les constatations relatives aux raisons primaires invoquées par les répondants pour avoir quitté leur pays d'origine et aux facteurs qui ont influencé leur décision de débarquer en Tunisie.

#### PRINCIPAUX CONSTATS

- La décision de quitter son pays natal a été influencée par des **facteurs structurels** (instabilité politique, insécurité et faible infrastructure dans le pays d'origine) et des **facteurs personnels** (volonté d'explorer de nouveaux pays, circonstances personnelles ou familiales spécifiques et relations familiales tendues).
- **La Tunisie était la destination prévue pour 52 parmi 62 répondants** lorsqu'ils ont quitté leurs pays natals. Seulement trois répondants avaient l'intention de transiter par la Tunisie dans le but de rejoindre l'Europe.
- Les répondants ont choisi la Tunisie comme destination eu égard aux **exemptions de visa**, à la disponibilité d'un réseau social à destination et aux attentes en matière d'**éducation de qualité** et d'**opportunités d'emploi**.

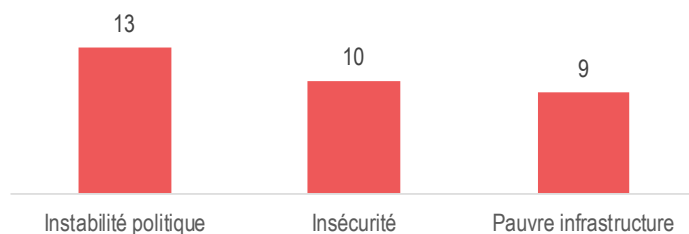
#### 1.1. Quitter son pays d'origine

Les migrants subsahariens interrogés ont été questionnés sur les raisons pour lesquelles ils ont quitté leur pays d'origine. Les réponses avaient tendance à être complexes et entrelacées, et les répondants ont évoqué plusieurs raisons liées, tant au niveau structurel que personnel, qui ont influencé leur décision de quitter le pays d'origine dans l'espoir de trouver de meilleures conditions en Tunisie.

##### 1.1.1. Facteurs structurels liés à l'environnement politique, sécuritaire et économique

Les répondants ont évoqué l'**instabilité politique (13/62<sup>35</sup>)**, l'**insécurité (10/62)**, ainsi que le **faible développement de l'infrastructure du pays d'origine (9/62)** en tant que **facteurs structurels** qui les avaient empêchés d'avoir accès aux moyens de subsistance durables ou aux opportunités éducatives. Les personnes interrogées ont souvent cité une combinaison de ces facteurs comme des raisons entrelacées pour quitter leur pays d'origine.

Figure 5: Les trois facteurs structurels les plus signalés dans les pays d'origine qui affectent la décision des répondants de migrer



Total: 62 répondants.

<sup>35</sup> Rapporté par 13 sur 62 répondants.

**L'instabilité politique, dans les pays d'origine en particulier, a touché la capacité des répondants à réaliser leurs aspirations chez eux.**

Les personnes interrogées ont déclaré que l'instabilité politique globale avait un impact négatif sur les économies de leur pays d'origine, d'où la difficulté de trouver un emploi (8/62). Ce fut particulièrement le cas pour les migrants originaires de la RD Congo, de la République Centrafricaine, de Mali et de la Côte d'Ivoire. Les services publics médiocres dans le pays natal, conséquence à l'instabilité politique, ont incité les répondants à rechercher des opportunités ailleurs. Les étudiants de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Mali ont souvent cité les grèves prolongées dans leurs pays d'origine, qui ont considérablement perturbé le système éducatif, comme raison de rechercher de meilleures opportunités éducatives dans un contexte plus favorable.

**L'instabilité politique est supposée s'associer à:**

1. Une faible performance économique et le chômage
2. Des services publics médiocres
3. Une corruption et une inégalité d'accès aux opportunités

**Par ailleurs, l'inégalité d'accès aux opportunités dans les pays d'origine a été citée comme facteur de départ. Parmi les répondants qui ont évoqué l'instabilité politique, cinq ont signalé des cas de corruption endémique, notamment le fait de devoir payer pour obtenir des diplômes ou des emplois,** comme raison de quitter leurs pays natals. Cela a été notamment invoqué par les répondants de la RD Congo, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Conakry comme raison de chercher des opportunités d'éducation ou d'emploi à l'étranger.

*'J'ai essayé de m'inscrire dans une école ici en Tunisie, à cause de l'instabilité en Côte d'Ivoire. Depuis la crise électorale, la situation s'est aggravée, surtout par rapport aux études. La gestion des écoles est devenue très mauvaise : au lieu de terminer les cours en un an, nous les terminons en deux ans. Ainsi, la durée des études est devenue très longue. Le coût des études a également trop augmenté.'*

Côte d'Ivoire, étudiant, 29 ans, arrivé en novembre 2017<sup>36</sup>

**Les questions de sécurité (10/62) ont été souvent entrelacées dans les récits des migrants quant aux déterminants qui ont influencé leur décision de quitter leur pays natal.** Les personnes qui ont perdu un être cher ou un partenaire dans des circonstances violentes ou subi des menaces contre un membre de la famille ont signalé ces facteurs comme étant des déterminants qui les ont poussés à quitter leurs pays. C'était le cas par exemple pour de nombreux Ivoiriens interrogés dans le cadre de cette étude qui se sont sentis obligés de quitter la Côte d'Ivoire suite à la crise électorale de 2010.

Certains étudiants ont déclaré avoir émigré à cause de la performance médiocre du système éducatif de leur pays dans des secteurs académiques spécifiques. Les étudiants du Cameroun, de la RD Congo, de Bénin et de Burundi, ont évoqué le développement médiocre ou l'inexistence des spécialités qu'ils souhaitaient étudier dans leur pays, ainsi que l'insuffisance d'infrastructures adéquates pour répondre à leurs besoins éducatifs. Ces considérations ont également été partagées dans un GD mené avec des étudiants à Tunis.

**Bien que les répondants masculins et féminins aient tous les deux évoqué l'incapacité de trouver un emploi comme raison de migration, les hommes ont plus souvent cité des facteurs éducatifs que les femmes.** Cela pourrait être lié au fait que les migrants de sexe masculin interrogés dans le cadre de cette étude avaient généralement un niveau d'éducation plus élevé, alors que les femmes avaient globalement des niveaux d'éducation relativement plus faibles ou n'avaient aucune éducation formelle.<sup>37</sup> La médiocrité de l'infrastructure médicale perçue dans le pays d'origine a été signalée par une répondante camerounaise, comme étant une raison pour chercher un traitement médical à l'étranger.

### 1.1.2. Facteurs personnels

**Un sixième des répondants ont déclaré que l'exploration de nouveaux pays et contextes était un facteur clé pour leur décision de quitter leur pays d'origine.** La réalité et la culture ont été mentionnées par certains migrants et migrantes, comme raison de départ.

<sup>36</sup> Tous les migrants de l'Afrique subsaharienne qui ont participé à cette étude provenaient de pays francophones. Ainsi, les entretiens ont été réalisés en français. Toutes les citations des répondants dans cette étude ont été traduites du français vers l'anglais par REACH.

<sup>37</sup> Le un-tiers des répondants pratiquement n'avait aucune éducation formelle (10/32) et dans l'ensemble, les travailleuses avaient généralement un niveau d'éducation inférieur (9 travailleuses sur 10 n'avaient reçu aucune éducation formelle). Parmi les hommes, 8 travailleurs avaient suivi un cursus universitaire, 1 travailleur avait obtenu son diplôme et 5 répondants avaient respectivement suivi entre 1 et 5 ans ou entre 10 et 12 ans de scolarité. Trois répondants avaient suivi une scolarité de six à neuf ans.

*'Je n'ai pas choisi la Tunisie car je pouvais augmenter mes chances de rejoindre une autre destination. J'ai choisi la Tunisie simplement parce que je voulais explorer d'autres pays. Comme j'avais des connaissances ici, j'ai choisi de venir ici.'*

Cameroun, travailleuse, 28 ans, arrivée en mars 2018

**Des événements spécifiques liés à des problèmes personnels ou familiaux (4/62), dont la perte d'un parent ou d'un conjoint ou les relations tendues au sein de la famille, obligeant le répondant à assumer la responsabilité du ménage, ont également été rapportés comme facteurs provoquant le départ des migrants.** Dans une étude antérieure menée par REACH auprès de jeunes en déplacement de l'Afrique de l'Ouest vers l'Italie, les relations familiales tendues se sont également avérées être un facteur qui sous-tend la décision de quitter son pays d'origine.<sup>38</sup>

**Les facteurs personnels les plus signalés:**

1. Découvrir de nouveaux pays
2. Problèmes personnels ou familiaux spécifiques
3. Relations familiales tendues

*'Nous étions basés à la Côte d'Ivoire au moment de la crise électorale. Mon père était un ami proche de l'ancien président. Nous avons donc fui en Guinée, le pays d'origine de ma mère. Je n'étais pas très à l'aise là-bas à cause des problèmes entre la famille mon père et la famille de ma mère. De cela, quand j'ai eu mon diplôme d'études secondaires, j'ai décidé de continuer mes études à l'étranger. J'avais un ami qui étudiait en Tunisie et qui m'a encouragé à venir.'*

Côte d'Ivoire, étudiant, 26 ans, arrivé en juin 2014

## 1.2. Partir en Tunisie

**Parmi les 62 répondants interrogés dans le cadre de cette étude, la grande majorité (52/62 répondants) a indiqué que la Tunisie était la destination prévue lors du départ des pays d'origine.** Les choix des migrants subsahariens de venir en Tunisie ont été influencés par des facteurs institutionnels, ainsi que par les informations fournies sur la Tunisie par divers acteurs, dont des membres de la famille et des amis, ainsi que par des individus appartenant aux réseaux sociaux des répondants. Ces réseaux ont joué un rôle particulier et important dans la médiation des informations sur la Tunisie en tant que pays de destination. Ils ont été évoqués comme étant souvent transnationaux, s'étendant des pays d'origine jusqu'aux pays de destination et de transit. Ce dernier cas s'appliquait aux migrants interrogés ayant déclaré avoir des trajets fragmentés.

**Pourquoi la Tunisie était-elle la destination prévue de 52 des 62 répondants?**

- Exemptions de visa et facilités institutionnelles
- Perception que la qualité de l'éducation est bonne
- De meilleures possibilités d'emploi
- Accès à l'information et aux réseaux sociaux encourageant ou facilitant la migration vers la Tunisie
- L'idée d'avoir plus de chances d'obtenir un visa ou d'avoir les compétences nécessaires pour se rendre régulièrement dans un pays tiers.

<sup>38</sup> REACH/MMP/MHub, [Jeunesse en mouvement](#), septembre 2017.

### 1.2.1. Facteurs institutionnels : exemptions de visas et facilitations

Les ressortissants de certains pays de l'Afrique subsaharienne bénéficient de programmes d'exemption de visas leur permettant d'entrer en Tunisie avec un permis d'entrée touristique valable pour trois mois, délivré à l'arrivée, facilitant l'entrée régulière en Tunisie.<sup>39</sup> L'exemption de visa était principalement rapporté comme un déterminant pour se rendre en Tunisie, par des migrants en provenance de : Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Gabon, Bénin et Madagascar.<sup>40</sup>

Par ailleurs, certains répondants de pays qui ne sont pas exempts de visas ont déclaré qu'il est relativement plus facile d'obtenir un visa pour la Tunisie que pour l'Europe. Ceci a influencé leur décision de se rendre en Tunisie. Cela a été particulièrement rapporté par les ressortissants camerounais. Les entretiens individuels, ainsi que les GD avec des étudiants, en particulier, ont montré que la prise de conscience de cette possibilité a souvent été un facteur important pour la migration en Tunisie.

*'Les universités tunisiennes organisent de nombreuses campagnes publicitaires dans nos pays. Au fil du temps, elles ont établi de nombreux partenariats. La procédure de visa n'est pas si difficile. Elles ne rejettent pas notre [demande de] visa. Par contre, pour un Camerounais, obtenir un visa pour un pays européen - la France par exemple - est très compliqué. En Tunisie, il y'a moins de formalités bureaucratiques [...], c'est très facile de le faire'*

Cameroun, étudiant, 24 ans, arrivé en octobre 2014

Abstraction faite des avantages pratiques, lors des entretiens individuels et des GD, certains répondants ont précisé que cette exemption leur octroyait un sens de liberté,<sup>41</sup> reliant ceci avec la possibilité de retourner à leur pays d'origine sans craindre le fait de ne pas pouvoir retourner en Tunisie. Cela a été rapporté nonobstant les facteurs qui ont entraîné la migration en premier lieu et si les répondants avaient des plans concrets pour retourner à leur pays d'origine ou non.

<sup>39</sup> Limousin, F., [Portraits de migrants : Description de l'immigration en Tunisie par les migrants accompagnés à la permanence d'accueil de Terre d'Asile Tunisie de janvier 2014 à mars 2016](#), Terre d'Asile Tunisie, décembre 2016.

<sup>40</sup> Les sources consultées concernant les nationalités subsahariennes jouissant d'une exemption de visa pour entrer en Tunisie avaient tendance à diverger aux nationalités éligibles au programme. Voir, entre-autres : [Aéroport de Tunis](#) (mis à jour en 2018) ; Consul Honoraire de Tunisie en Ukraine, [Le régime des visas en Tunisie](#), 2007 ; De Bel-Air, F., Tunisie : Profil migratoire, décembre 2016 ; Boubakri, H. et S. Mazzella, [La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis](#), 2005.

<sup>41</sup> De Haas, H., [Théorie de la migration : Quo vadis ?](#), Institut International de Migration, Document de travail 100 / Document de projet DEMIG n° 24, novembre 2014.

### Encadré 1: Le rôle des intermédiaires<sup>42</sup> dans l'élaboration de la décision de migration en Tunisie

**Le rôle des intermédiaires s'est révélé un facteur puissant de médiation définissant les décisions de nombreux migrants subsahariens concernant la mobilité en Tunisie.** Les intermédiaires ont probablement influencé à la fois la perception des opportunités disponibles en Tunisie et les services fournis pour la migration, ce qui a facilité de manière directe le processus de migration des répondants.

**Les intermédiaires comprenaient les recruteurs tunisiens ou non tunisiens de main-d'œuvre ayant des réseaux dans les pays d'origine et de destination, les universités tunisiennes ou leurs agents marketing et, parfois, même des Tunisiens dans les pays d'origine.** Dans certains cas, ils ont facilité l'accès aux billets de voyage, aux services liés à la paperasserie et à l'accès à l'emploi une fois en Tunisie.

**Pour de nombreux répondants, le paiement des services d'intermédiaire pouvait être acquitté soit avant le départ, soit ultérieurement, à l'arrivée en Tunisie par la déduction du salaire du travailleur.** Le risque de devenir une proie pour les pratiques frauduleuses était plus déclaré dans les cas où les migrants ont versé de l'argent à des intermédiaires avant leur départ. Cependant, les formes de courtage fondées sur la confiance et la réputation (où l'intermédiaire avance de l'argent pour le voyage) étaient plus facilement accessibles dans les cas où les migrants disposaient d'un réseau social leur permettant de se connecter à l'intermédiaire.

'Ma sœur fut l'amie de l'intermédiaire en Tunisie. C'est un Ivoirien. Il a dit qu'il pouvait payer mon vol et qu'il pouvait me trouver un emploi. Elle m'a donné son numéro. J'ai beaucoup hésité avant de l'appeler car ma femme ne voulait pas rester seule avec les enfants sans moi. J'ai fini par la convaincre qu'il valait mieux travailler que rester au chômage, qu'elle et les filles seraient en sécurité avec ma mère et mes frères et qu'on souffre sans argent. Finalement, elle devait accepter. En fin de compte, j'ai pris presque cinq mois après ma décision pour appeler l'intermédiaire pour la première fois. Ensuite, il a fallu environ un mois pour faire ma carte d'identité, mon passeport, les vaccinations...' (Côte d'Ivoire, travailleur, 29 ans, arrivé en mars 2017)

S'agissant du rôle des intermédiaires intervenant dans la migration, certains répondants ont indiqué que **bien que les informations qu'ils avaient reçues avant leur arrivée en Tunisie ne reflétaient pas nécessairement la réalité, ils solliciteraient encore les intermédiaires pour les aider en cas de difficulté une fois dans le pays.** Cela met en évidence la relation complexe entre les migrants et les intermédiaires, où les répondants peuvent être induits en erreur, mais dépendent également des intermédiaires, surtout si le nombre des individus à qui ils font confiance et qu'ils peuvent solliciter pour les aider est faible.

#### 1.2.2. Les réseaux sociaux esquissant l'image de la Tunisie en tant que destination attractive pour les migrants subsahariens

**La plupart des répondants ont déclaré que leur décision de partir en Tunisie a été fortement influencée par les informations fournies par des membres de leurs réseaux sociaux.** Ces réseaux ont façonné l'image de la Tunisie auprès des répondants avant leur départ, ce qui a fortement impacté leur prise de décision pour se rendre en Tunisie, surtout par rapport aux opportunités éducatives et professionnelles.

##### 1. Qualité et accessibilité de l'enseignement supérieur

**Presque la moitié des étudiants (10/23) ont déclaré que la qualité de l'enseignement en Tunisie, perçue comme offrant un niveau d'éducation comparable à celui de l'Europe,** a fortement motivé le choix de la Tunisie comme destination d'études.

**Les considérations relatives à l'accessibilité des études en Tunisie par rapport au coût d'études dans les institutions européennes ou, pour certaines nationalités, dans le pays d'origine, étaient souvent prises en compte dans la décision des répondants.** Des considérations similaires ont également été exprimées par ces étudiants qui avaient moins de poids dans leur choix, parce que la Tunisie a été choisie pour eux par leurs parents ou parce qu'ils sont venus par le

*'À la base, j'ai choisi d'aller au Maroc, puis quelqu'un m'a parlé de la Tunisie. C'était un ami qui a étudié en Tunisie pendant 3 ans et il m'a conseillé de venir.'*

Mali, étudiant de 20 ans, arrivé en octobre 2017

<sup>42</sup> Aux fins de cette étude, les intermédiaires sont définis comme étant tous les agents facilitant la mobilité des migrants en fournissant des services, facilitant la communication entre les régions éloignées, en fournissant de l'aide et du soutien concrets ou en plaidant pour leurs droits, en dépit du caractère régulier ou irrégulier de leurs activités et du stade de la migration dans lequel le soutien est fourni. Pour plus d'informations, veuillez consulter : Ambrosini, M., [Pourquoi les migrants en situation irrégulière arrivent et restent : le rôle des intermédiaires](#), 2016. Les passeurs, les recruteurs de main-d'œuvre, les agents de voyages, les citoyens ordinaires, les ONG peuvent tous être des intermédiaires. Cependant, cette étude mentionnera expressément les sous-groupes de passeurs, à chaque fois que les répondants les ont explicitement désignés comme tels, ce qui implique le caractère irrégulier du service fourni.

biais des accords de coopération pour étudier en Tunisie (9/23). Certaines nationalités ont prévalu parmi les boursiers, les répondants venant en particulier du Gabon, du Mali et de la RD Congo.

## 2. Opportunités d'emploi et meilleure rémunération

**Un-tiers des travailleurs subsahariens interrogés ont déclaré avoir décidé de venir en Tunisie, parmi d'autres pays, car ils s'attendaient à trouver des emplois plus intéressants et des rémunérations plus élevées par rapport à leurs pays d'origine (11/33).** Les informations fournies par les connaissances dans les pays d'origine ont contribué à définir ces attentes. Un nombre limité de quatre répondants ont également indiqué que la possibilité de gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de leurs familles dans leur pays d'origine avait motivé leur décision de se rendre en Tunisie.

**Les amis et les membres de famille qui étaient déjà présents en Tunisie ont largement influencé les attentes des répondants sur la Tunisie (22/62) et ont constitué la principale source d'informations sur les conditions du pays de destination (10/62).** Avant de partir, ils ont souvent joué un rôle décisif dans le règlement des situations dans lesquelles les répondants hésitaient ou pouvaient choisir entre plusieurs destinations potentielles. Ce fut le cas pour les étudiants et les travailleurs migrants interrogés.

**Idem, parmi les répondants qui n'avaient pas choisi la Tunisie comme destination (8/62), les amis dans le pays de transit ou, dans d'autres cas, les amis et la famille consultés dans le pays d'origine une fois le voyage commencé, ont joué un rôle important** à les influencer

et, parfois, à faciliter le processus de réacheminement des trajectoires des répondants vers la Tunisie.

*'Quand je suis arrivé à Casablanca, une personne m'a accueilli et m'a déposé à la gare pour aller à Tan-Tan, une ville frontalière avec l'Algérie. Là-bas, j'ai rencontré une personne qui a demandé de l'argent pour me trouver un emploi. J'ai refusé. J'ai contacté mon frère pour me trouver une solution. Mon frère a contacté un autre Ivoirien en Tunisie et lui a envoyé de l'argent pour acheter le billet et me l'envoyer.'*

Côte d'Ivoire, travailleur, 25 ans, arrivé en mars 2018

### Encadré 2: Asymétrie d'informations sur la vie en Tunisie avant le départ

Les répondants ont indiqué que **les informations qu'ils ont reçues sur la Tunisie ne représentaient pas totalement la réalité constatée une fois arrivé dans le pays.** Parmi les 13 répondants qui s'étaient fiés aux informations fournies par les intermédiaires, 10 personnes n'avaient reçu que des informations partielles ou fausses.

S'agissant de la nature des informations mensongères reçues, **les répondants qui sont venus en Tunisie dans le but d'étudier et de développer leurs compétences ont généralement déclaré que leur départ a été stimulé par des annonces d'institutions privées et leurs agents marketing ou simplement par des intermédiaires de leur pays d'origine, avant de découvrir ultérieurement que le cours offert ne correspondait pas à ce qu'ils attendaient.** Certains d'autres ont indiqué que le type de diplômes décernés par l'université n'était pas reconnu dans leur pays d'origine, contrairement à ce qu'on leur avait prétendu avant de partir.

*'Je suis venue à cause d'une publicité mensongère. Le directeur de l'école est venu à notre établissement scolaire à l'époque pour faire de la publicité. Nous étions en train de passer les examens de fin d'année. Après l'examen, le directeur a distribué des dépliants. J'aimais la mode dès mon enfance. Je n'étais qu'une jeune fille ambitieuse. J'ai donc passé du temps au cybercafé pour envoyer des emails au directeur et pour mener des recherches. J'ai trouvé des écoles partout dans le monde, mais la plupart étaient trop chères et la Tunisie est après tout un pays africain. Je pensais alors que c'était moins cher et plus proche. De surcroît, ma famille est modeste ; nous ne sommes pas riches. Toutes les conditions m'ont encouragé à choisir Tunis. Le mec m'a envoyé des courriels contenant de fausses informations sur le diplôme, les modes de paiement et tout. J'avais juste 17 ans et donc susceptible à être embobinée.'*

Cameroun, ancienne étudiante, 28 ans, arrivée en Tunisie en 2009

**Parmi les répondants qui sont venus au pays pour travailler (32/62), la plupart ont déclaré avoir été informés de salaires beaucoup plus élevés que ceux qu'ils ont finalement perçus en Tunisie, sachant qu'ils n'ont pas été avertis des aspects les plus difficiles de la vie en Tunisie, y compris la question des pénalités et des difficultés avec la communauté d'accueil.**



### 1.2.3. La Tunisie en tant que multiplicateur de chances de poursuite du voyage et de retour

Un-tiers des répondants (18/62) pensent que venir en Tunisie était aussi un tremplin **(1) pour améliorer leurs chances de voyager régulièrement en Europe et en Afrique du Nord ou (2) pour leur procurer un avantage concurrentiel sur le marché du travail dans leur pays d'origine ou ailleurs.**

**Environ une personne interrogée sur dix (13/62) a choisi la Tunisie car elle pensait qu'étudier ou travailler en Tunisie augmenterait ses chances de poursuivre son voyage vers une autre destination.** En fonction du but pour lequel ils sont venus en Tunisie, les personnes interrogées ont exprimé la possibilité de suivre une éducation de bonne qualité ou d'avoir des ressources financières suffisantes pour augmenter leurs chances d'obtenir un visa vers d'autres pays, ce qui nécessitait des visas d'entrée. Les destinations indiquées étaient, dans la majorité des cas, l'Europe et plus particulièrement les pays francophones comme la Belgique ou la France, ainsi que l'Amérique du Nord, dont les États-Unis et le Canada.

Dans quatre cas, les migrants interrogés ont expliqué que parmi les raisons qui les ont poussé à venir en Tunisie est qu'ils ont déjà échoué à obtenir un visa pour l'Europe ou l'Amérique du Nord dans leur pays d'origine. Dans ces cas, le voyage en Tunisie a été stimulé, entre autres, **par l'idée que la procédure d'obtention d'un visa pour les pays tiers pourrait être plus facile une fois en Tunisie.** Dans ces cas, les répondants avaient déjà des membres de leur famille en Europe ou en Amérique du Nord qui avaient indiqué qu'il serait plus facile d'obtenir un visa vers leur destination désirée une fois en Tunisie.

**Certains répondants aux entretiens individuels ont indiqué avoir choisi de venir en Tunisie dans l'espoir d'acquérir des compétences spécifiques qui pourraient rendre leur profil plus intéressant pour les employeurs lors de leur retour vers leur pays d'origine ou ailleurs.** Des étudiants migrants interrogés ont expliqué que l'obtention d'un premier diplôme en Tunisie augmenterait leurs chances d'être sélectionnés par des universités européennes ou nord-américaines, eu égard à la qualité et la réputation meilleure de l'enseignement tunisien par rapport aux établissements universitaires des pays d'origine. Par ailleurs, certains ont mentionné que l'accès à l'éducation tunisienne augmenterait leurs chances d'être embauchés par des recruteurs à la recherche de main-d'œuvre hautement qualifiée dans des secteurs spécifiques tels que le génie informatique ou les technologies de l'information. De même, les travailleurs ont indiqué que les épargnes et les compétences qu'ils pensaient pouvoir acquérir pourraient leur permettre de lancer une activité commerciale dans leur pays d'origine après leur retour.

*'Je ne parvenais pas à trouver un emploi dans mon pays. Donc, un ami du Congo m'a conseillé de venir étudier l'informatique en Tunisie. J'aimerais revenir travailler dans mon pays. Là-bas, nous importons des spécialistes en informatique de l'étranger et c'est bien rémunéré.'*

RD Congo, étudiant, 24 ans, arrivé en août 2018

### 1.2.4. La Tunisie en tant que pays de transit

**Seulement trois migrants subsahariens interrogés sont venus en Tunisie avec l'intention de traverser irrégulièrement la méditerranée en bateau vers l'Europe.**<sup>43</sup>

**Parmi les répondants subsahariens qui ont traversé la Libye vers la Tunisie, les facteurs relatifs à la sécurité étaient les raisons les plus souvent invoquées pour quitter la Libye et se rendre en Tunisie.** Les migrants interrogés ont raconté des histoires sur des personnes qu'ils connaissaient et qui avaient connu des périodes de détention prolongées et souvent répétées et des traitements inhumains en Libye, dans le but d'extorquer de l'argent à des familles dans le pays d'origine. Les femmes interrogées ont signalé des cas de viol qu'elles avaient personnellement vécus ou dont elles avaient entendu parler de leurs amies. Un répondant avait été sauvé en mer au large des côtes tunisiennes dans une tentative de rejoindre l'Europe en bateau depuis la Libye. Ces répondants récemment arrivés ont indiqué qu'ils n'avaient aucune intention ferme d'atteindre l'Europe. Comme ils étaient très récemment arrivés, ils n'étaient pas en mesure de faire des évaluations définitives de leur situation personnelle en Tunisie, et donc, ils y restent.

Les conclusions des entretiens individuels et des GD menés avec des migrants à Médenine ont montré qu'ils avaient une certaine connaissance des efforts déployés actuellement par l'Union européenne pour enrayer les

<sup>43</sup> Compte tenu de la sensibilité du sujet, les réponses concernant l'intention de transiter sont susceptibles d'être sous-déclarées.

départs des côtes libyennes, mais que cela ne les avait pas empêchés auparavant de tenter de passer de la Libye vers l'Europe. **Seulement dans un deuxième moment, après plusieurs tentatives infructueuses de traverser la mer en bateau entre la Libye et l'Italie, les personnes interrogées ont choisi de réorienter leur trajectoire vers la Tunisie, car le voyage était jugé trop difficile ou dangereux.** Cette constatation semble correspondre aux recherches récentes menées par REACH sur l'impact des politiques migratoires de l'UE sur la mobilité des réfugiés et des migrants en Libye.<sup>44</sup>

Les répondants interrogés à Médenine ont entendu parler de la possibilité d'entrer en Tunisie à travers des amis avec qui ils avaient eu des contacts en Libye:

*'La deuxième fois où j'ai appelé un ami qui m'avait donné le contact d'un autre passeur capable de m'aider à traverser [de la Libye]. Mais, cette fois-ci, j'ai perdu mon argent au fil du temps et ils continuaient à me dire que la mer n'était pas favorable pour traverser et que les contrôles de police étaient élevés. Alors, je me suis découragé. Des amis ivoiriens m'ont conseillé de partir en Tunisie, où je pourrai retrouver un peu d'espoir. Alors, je suis allé à Zwara, où j'ai travaillé pendant un certain temps. Je me suis ensuite fié à un Libyen à qui j'ai payé 1000 LYD pour m'emmener en voiture à la frontière.'*

Guinée Conakry, homme, 23 ans, arrivé en août 2018

### 1.3. La Tunisie en tant que pays de destination en Afrique du nord

On a demandé aux répondants d'expliquer pourquoi ils ont choisi de venir en Tunisie, et non pas d'autres pays de l'Afrique du Nord, tels que le Maroc, l'Algérie et la Libye. La plupart des personnes interrogées avaient tendance à rejeter la Libye en tant que destination dès le départ, décrivant le pays comme étant très dangereux. Ils ont indiqué que **la présence d'amis ou de membres de la famille en Tunisie (11/62) ainsi que les exemptions de visa et les facilitations (9/62)** représentaient les principales raisons de choisir la Tunisie plutôt que le Maroc ou l'Algérie. **De plus, un plus petit nombre de répondants (6/62) ont déclaré qu'avant de quitter leur pays d'origine, ils avaient l'idée que la société tunisienne est plus ouverte que les pays voisins, ce qui a stimulé leur décision de se rendre en Tunisie.** Plus souvent, les migrants interrogés ont cité une combinaison de ces facteurs dans leurs récits.

**S'agissant du Maroc en particulier, les répondants ont également pris en considération les questions de la sécurité, de la disponibilité de l'emploi, du coût et de la qualité de l'éducation dans leur décision de choisir la Tunisie plutôt que le Maroc.** Les travailleurs qui ont participé aux GD à Tunis et à Sfax, par exemple, ont déclaré que le manque de

*'J'ai choisi la Tunisie parce que pour moi, la Tunisie était plus ouverte. C'est le pays du Maghreb où on est moins exposé au racisme ; et puis parce que j'ai des amis ici et que je voulais me sentir moins seule.'*

Cameroun, étudiante, 28 ans, arrivée en mars

de moyens de subsistance au Maroc était l'une des raisons pour choisir la Tunisie. Les participants ont également déclaré que les travailleurs de sexe masculin ont plus de difficultés à trouver un emploi au Maroc que les femmes. Les IC de Tunis et de Sfax ont en outre observé que l'inflation et la dévaluation du dinar tunisien auraient pu rendre plus attractif le recrutement des travailleurs migrants subsahariens en Tunisie, augmentant ainsi la demande de travailleurs étrangers par les employeurs tunisiens. S'agissant plus particulièrement de l'Algérie, les personnes interrogées avaient tendance à penser que le pays était globalement moins accueillant que la Tunisie.

**Tandis que les travailleurs considéraient les réseaux sociaux comme le facteur le plus important pour choisir la Tunisie plutôt que l'Algérie, la Libye ou le Maroc (8/11), les étudiants et les diplômés à temps plein ont souligné la disponibilité des bourses et la qualité de l'enseignement, ainsi que les exemptions de visa.** Dans ces cas, les amis qui ont déjà étudié en Tunisie et qui leur ont parlé de l'état de l'éducation dans le pays étaient des sources d'informations importantes qui ont motivé leur décision de partir vers la Tunisie, contrairement à d'autres pays de l'Afrique du Nord.

<sup>44</sup> REACH/UNHCR, [Routes et dynamiques migratoires mixtes en Libye : L'impact des mesures migratoires de l'UE sur la migration mixte en Libye](#), avril 2018.

## 2. Routes empruntées par les migrants de l'Afrique subsaharienne pour atteindre la Tunisie

Cette section du rapport décrit les routes parcourues par les répondants pour se rendre en Tunisie depuis leur pays d'origine, comment ils ont payé le voyage et les mouvements secondaires des répondants sur le territoire tunisien.

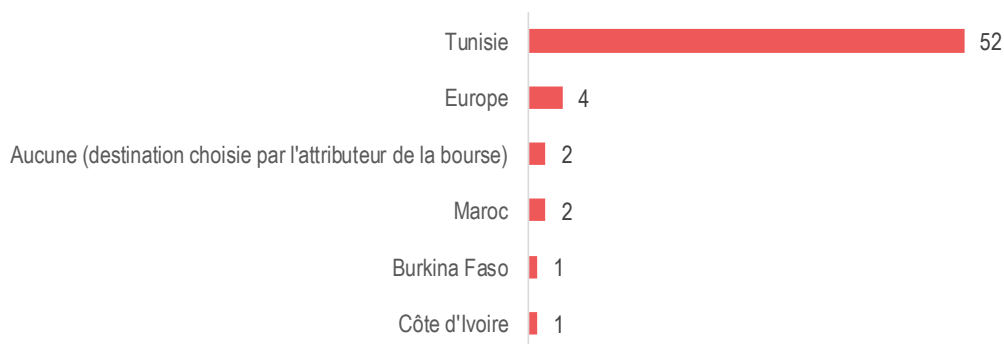
### PRINCIPAUX CONSTATATS

- **La grande majorité des répondants ont révélé être arrivés en Tunisie directement à bord de l'avion.** Un plus petit nombre de répondants avaient plutôt parcouru des trajets plus fragmentés, traversant un ou plusieurs pays avant d'arriver en Tunisie.
- Pour financer leurs voyages en Tunisie, la plupart des personnes interrogées ont eu recours à un **soutien familial, ont vendu leurs biens** dans leur pays d'origine ou ont reçu une **bourse de l'État**.
- Les répondants ont rarement déménagé vers d'autres lieux après avoir atteint leur première destination en Tunisie.

### 2.1. Destination prévue dès le départ

La majorité des répondants (52 sur 62) ont déclaré avoir l'intention d'atteindre la Tunisie dès qu'ils avaient quitté leur pays d'origine. Parmi les répondants qui avaient l'intention de partir ailleurs après avoir quitté leur pays d'origine (8/62), quatre ont déclaré qu'ils désiraient aller en Europe, deux parmi eux au Maroc et un en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, respectivement. Deux personnes sont arrivées en Tunisie grâce aux programmes d'enseignement supérieur financés par le gouvernement et pour une situation urgente de santé, respectivement. Ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas une idée claire sur leur destination lorsqu'ils ont quitté leur pays d'origine.

Figure 6: Destinations prévues des répondants lors de leur départ



### 2.2. Les principales routes vers la Tunisie

Les migrants subsahariens interrogés ont suivi trois routes pour se rendre en Tunisie.

1. La première et la plus utilisée, est celle du vol direct depuis le pays d'origine vers la Tunisie tel que déclaré par 54 sur 62 personnes.
2. La deuxième route empruntée, rapportée par un nombre relativement bas s'élevant à six personnes, était plus fragmentée et impliquait une traversée entre un et deux pays avant de prendre le vol vers la Tunisie.
3. La troisième route, rapportée par deux répondants, consistait à traverser plusieurs pays avant d'entrer en Tunisie par voie terrestre à partir de la Libye.

Les routes, les pays traversés et la durée du voyage différaient généralement en fonction de la destination souhaitée des répondants lors de leur départ du pays d'origine. Les répondants qui avaient l'intention de se rendre en Tunisie lorsqu'ils ont quitté leur pays d'origine ont tendance à prendre des vols directs vers la Tunisie grâce au droit de voyager sans visa ou aux facilitations de visa pour les ressortissants subsahariens. Ceci a été rapporté par 50 parmi 52 personnes qui avaient l'intention d'atteindre la Tunisie lorsqu'ils ont quitté leur pays. Les deux personnes restantes qui ont planifié de rejoindre la Tunisie mais qui n'ont pas pris de vol direct venaient du Mali et de la République centrafricaine. Elles ont d'abord voyagé respectivement en Côte d'Ivoire et au Cameroun, pour ensuite y transiter par voie aérienne.

Les données secondaires confirment la tendance des migrants subsahariens à entrer en Tunisie directement par voie aérienne à part quelques-uns qui entrent en Tunisie en suivant des routes plus fragmentées ou à travers les frontières terrestres. D'ailleurs, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a découvert en 2015 que la plupart des migrants subsahariens entrent en Tunisie en avion. Les données sur les migrants subsahariens en Tunisie recueillies par 4MI en septembre et octobre 2017 ont révélé que 266 répondants sur 310 sont arrivés en Tunisie à bord d'un avion.<sup>45</sup>

### 2.2.1. Prendre un vol pour la Tunisie depuis le pays d'origine

La majorité des personnes interrogées ont pris l'avion directement de leur pays d'origine pour se rendre à l'aéroport international de Tunis-Carthage, comme c'était le cas pour 54 sur 62 personnes. C'était le moyen le plus rapide et le plus sûr pour voyager. C'était également le plus facilement accessible vu le droit de voyage vers la Tunisie sans visa pour plusieurs ressortissants subsahariens. La plupart des personnes qui avaient l'intention d'aller en Tunisie depuis leur départ de leur pays d'origine ont pris cette voie (50 sur 52). Seulement une personne qui avait l'intention de se rendre en Europe depuis la Tunisie est allée au pays en avion pour ensuite transiter de la Tunisie en Libye, puis rentrer en Tunisie.

Carte 3: Exemple de route – option 1 : vol direct du pays d'origine vers la Tunisie

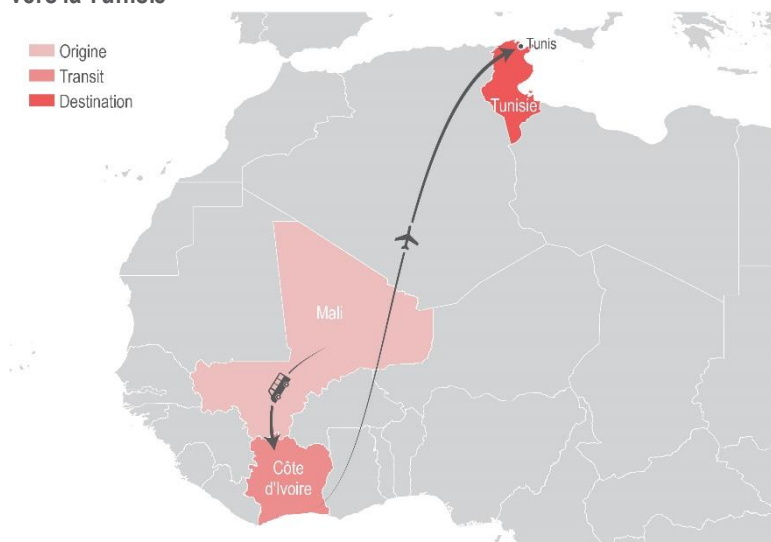


### 2.2.2. Transiter vers des pays voisins en Afrique de l'Ouest ou en Afrique du Nord et y voler vers la Tunisie

Huit personnes se sont d'abord rendues soit dans un pays voisin à l'Afrique de l'Ouest ou dans un autre pays de l'Afrique du Nord avec différents moyens de transport, avant de transiter dans un deuxième pays de la région ou de prendre le vol pour la Tunisie. La majorité n'avait pas l'intention de rejoindre la Tunisie lorsqu'ils ont quitté leur pays d'origine, mais ils ont changé de trajectoire une fois arrivés à leur première destination, notamment le Maroc, le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire.

<sup>45</sup> OIM, [Migration en Égypte, au Maroc et en Tunisie](#), 2015, p. 6 ; 4MI, Ensemble de données sur les migrants subsahariens en Tunisie, octobre 2017.

**Carte 4: Exemple de route - option 2 : Voyager du pays d'origine avec une escale dans un pays voisin avant de voler vers la Tunisie**



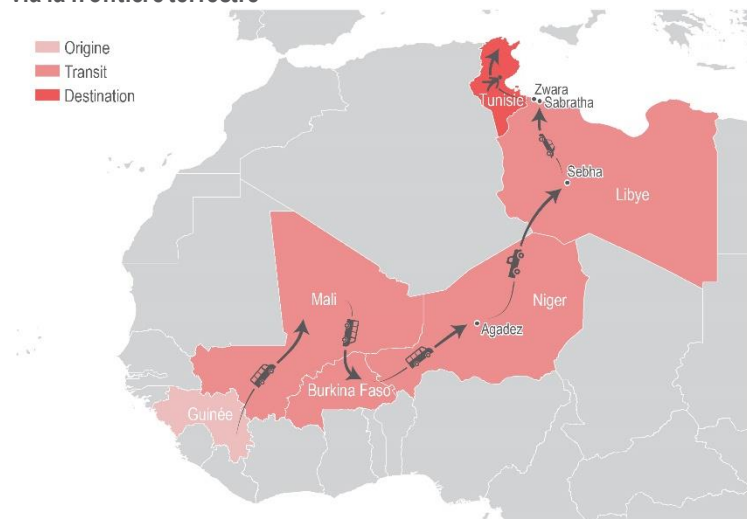
**Certains répondants, notamment des ressortissants maliens, se sont d'abord rendus au Côte d'Ivoire pour avoir accès aux papiers et pouvoir ensuite se rendre en Tunisie.** Selon la réglementation tunisienne relative à l'entrée des ressortissants Maliens, les Maliens sont techniquement exempts d'obtenir un visa pour entrer au pays grâce au système tunisien de visa d'entrée gratuite.<sup>46</sup> Cependant, les répondants aux entretiens individuels, les GD,<sup>47</sup> et certains IC, ont signalé que les Maliens qui visent à émigrer en Tunisie ont tendance à aller en Côte d'Ivoire pour obtenir un faux passeport ivoirien, pour ensuite entrer en Tunisie en tant que ressortissants ivoiriens.

**Ces voyages duraient généralement entre un mois et un à deux ans.** Les répondants ont voyagé via des bus terrestres entre les pays, à l'exception de la dernière étape du voyage en Tunisie, où les répondants ont pris le transport aérien.

### 2.2.3. Transiter vers des pays voisins et y partir vers la Tunisie par voie terrestre

**Seulement deux personnes qui ont participé à cette étude sont entrées en Tunisie via une frontière terrestre.** Cela est dû en grande partie à la facilité d'entrée des ressortissants subsahariens en Tunisie régulièrement, rendant la voie terrestre nettement plus dangereuse et moins utilisée.

**Carte 5: Exemple de route - option 3 : Voyages fragmentés y compris plusieurs escales avant d'arriver en Tunisie via la frontière terrestre**



<sup>46</sup> Source : [Aéroport de Tunis](#), consulté le 20 septembre 2018.

<sup>47</sup> GD avec des travailleurs à Sfax, août 2018.

Les deux répondants qui se sont rendus en Tunisie par voie terrestre depuis la Libye sont entrés de manière irrégulière à l'aide d'un passeur. Dans les deux cas, les répondants ont d'abord tenté de traverser la Libye pour se rendre en Europe, mais se sont finalement rendu compte que la traversée était trop difficile. Un répondant est entré en Libye à partir de la frontière algérienne et l'autre est passé par la frontière sud de la Libye via Sebha.

### 2.3. Payer le voyage

La majorité des répondants ont payé le voyage par la combinaison de plusieurs sources. Les trois moyens les plus évoqués pour financer le voyage comprennent : le soutien de la famille dans le pays d'origine tel que déclaré par 22 personnes, la vente de biens dans le pays d'origine pour appuyer leur voyage (7) et l'obtention d'une bourse de l'État pour étudier en Tunisie (5).

Dans certains cas, les répondants ont reçu un appui financier de la part de l'intermédiaire qui avait facilité le voyage en Tunisie et avancé de l'argent pour le voyage. Dans les quatre cas où ceci a été déclaré, les intermédiaires ont avancé de l'argent pour le billet d'avion et les répondants ont accepté de le rembourser une fois arrivés en Tunisie.

Les moyens les plus déclarés pour le financement du voyage vers la Tunisie:

1. Soutien familial
2. Vendre des biens dans le pays d'origine
3. Obtenir une bourse de l'État pour étudier en Tunisie

Les sources de paiement déclarées dans le cadre de cette étude et le taux des répondants qui ont confirmé les avoir utilisées étaient comparables aux constatations de l'analyse des données 4MI collectées entre septembre et octobre 2017. Les sources de soutien financier les plus souvent déclarées étaient les amis, la famille et la communauté dans le pays d'origine (128/309), suivis des épargnes des répondants (64/309) et les amis, la famille et la communauté à l'étranger (27/309).<sup>48</sup>

#### Encadré 3: Se fier aux passeurs

Les personnes qui comptent migrer se fient généralement aux passeurs s'il n'y a aucun moyen régulier d'entreprendre leur voyage. Les migrants subsahariens interrogés dans le cadre de cette étude qui ont compté sur les passeurs au cours de leur voyage ont procédé de la sorte, pour entrer en Tunisie à travers la frontière terrestre depuis la Libye ou l'Algérie. Un des répondants a parlé de son expérience où il a sollicité les services d'un passeur de l'Algérie jusqu'à la Libye:

*'Je suis resté en Algérie jusqu'au Ramadan, juillet 2017. J'y travaillais dans un chantier de construction. Cependant, mon plan était toujours d'aller au Maroc pour rejoindre l'Espagne. J'ai eu du mal à franchir les frontières séparant l'Algérie et le Maroc. Donc, comme j'avais des amis en Libye, ils m'ont recommandé qu'il serait plus facile de tenter de traverser à partir de là-bas. J'ai contacté le passeur que mes amis m'avaient donné son numéro et j'ai rejoint Debdeb pour aller en Libye. Depuis notre arrivée à DebDeb à la frontière avec la Libye, nous savions déjà qu'un bateau transportant 14 personnes nous attendait pour partir. C'était en juillet 2017.'*

Guinée Conakry, homme, 24 ans, arrivé en août 2018

La disponibilité ou la pénurie des passeurs a permis et empêché d'autres mouvements à la fois. Parfois, l'incapacité à trouver des passeurs capables de faciliter le franchissement des frontières et le mouvement ultérieur était parmi les facteurs responsables de la modification de la trajectoire vers la destination voulue. Les contacts des passeurs susceptibles de faciliter le franchissement des frontières étaient généralement communiqués aux répondants par des amis ou des connaissances dans les pays de transit.

### 2.4. Arriver en Tunisie

La vaste majorité des personnes interrogées sont arrivées en Tunisie en avion à l'Aéroport International de Tunis-Carthage, tel que déclaré par 60 sur 62 personnes. Deux répondants aux entretiens individuels et un participant à un GD sont entrés en Tunisie par voie terrestre et ont atteint la ville de Médénine, au sud du pays. À leur arrivée, la majorité des répondants avaient l'intention de s'installer à Tunis, tel qu'indiqué par 37 personnes, alors que 21 personnes avaient l'objectif d'aller à Sfax et 2 à Sousse.

<sup>48</sup> 4MI, Ensemble de données sur les migrants subsahariens en Tunisie, octobre 2017.

Carte 6: Principaux mouvements des répondants en Tunisie



Dans un sondage mené par 4Mi en septembre et octobre 2017<sup>49</sup>, les personnes interrogées ont principalement choisi leur ville de destination en Tunisie pour des emplois (116/310) ou pour des opportunités éducatives (102/310). Un groupe plus restreint comptant 45 répondants sur 310 a déclaré ne pas avoir choisi la ville où ils se trouvaient. Pour pratiquement la moitié d'entre eux, vivre dans le lieu actuel s'est avéré plus difficile que prévu (150/310), compte tenu des conditions économiques locales, qui, pour près de la moitié des répondants, n'ont pas répondu à leurs attentes (150/310).

#### 2.4.1. Les mouvements secondaires en Tunisie

**Seulement quatre migrants subsahariens interrogés ont changé de destination une fois en Tunisie.** Dans ces cas, les répondants se sont déplacés d'une ville à une autre en Tunisie, soit après quelques mois ou quelques années dans le pays. Ces mouvements secondaires étaient généralement dus : (1) au fait que la situation dans le lieu où se trouvaient les personnes interrogées n'était pas conforme aux attentes et que ces derniers espéraient trouver de meilleures conditions ailleurs en Tunisie, ou (2) à la nécessité d'échapper à une situation dangereuse. Dans ces cas, les répondants se sont déplacés en Tunisie dans l'espoir de trouver de meilleures opportunités d'emploi, car ils disposaient d'un réseau social plus proche ailleurs ou parce qu'ils estimaient que certains lieux étaient plus sûrs que d'autres, ou accueillant simplement des populations de migrants plus larges. Dans un cas, la mobilité interne secondaire n'était pas la conséquence d'un choix pris par le répondant. C'est le cas d'un participant à un GD qui a déclaré avoir été sauvé en mer au large de Sfax<sup>50</sup> puis emmené dans un centre de réception à Médenine.

#### Déterminants des mouvements secondaires en Tunisie:

1. Ecart entre les attentes au départ et les conditions actuelles en Tunisie.
2. Fuir une situation dangereuse.

<sup>49</sup> 4MI, Ensemble de données sur les migrants subsahariens en Tunisie, octobre 2017

<sup>50</sup> Le répondant a déclaré avoir quitté la Libye pour rejoindre l'Europe en bateau. Mais à cause des mauvaises conditions météorologiques, le bateau s'est échoué dans les eaux nationales tunisiennes et le répondant a été secouru par les autorités tunisiennes.

Carte 7: Mouvements secondaires des répondants en Tunisie



**Deux femmes interrogées qui sont venues en Tunisie pour travailler, ont rapporté avoir quitté leur premier lieu de séjour parce qu'elles travaillaient dans des conditions abusives et elles s'étaient échappées de leurs employeurs.** Tous les répondants qui ont voyagé en Tunisie ont pris les transports publics pour se déplacer, y compris les bus de taxi collectifs ('louages') ou les trains.



### 3. Risques de protection rencontrés en route

Cette section du rapport décrit les risques de protection confrontés ou constatés par les répondants tout au long de leur voyage depuis leur pays d'origine vers la Tunisie. Elle comprend des sous-sections sur le risque d'escroquerie et sur la traite des êtres humains et identifie les groupes les plus vulnérables qui ont émergé de cette étude.

#### PRINCIPAUX CONSTATATS

- **Plus les voyages des répondants étaient fragmentés, plus ils couraient de risques en matière de protection sur la route.** Voler légalement en Tunisie était le moyen le plus sûr pour atteindre le pays sans risque de protection signalé par les personnes interrogées qui ont atteint la Tunisie par cette voie.
- Les escroqueries et la traite d'êtres humains étaient les risques de protection les plus signalés.
- Les répondants n'ont déclaré des mouvements secondaires après leur entrée en Tunisie qu'à titre exceptionnel.
- Les femmes, les enfants et les migrants dont le voyage était fragmenté sont plus vulnérables aux risques de protection.

#### 3.1. Risques de protection vécus ou constatés

**Vu que la plupart des migrants subsahariens interrogés sont entrés en Tunisie directement de leur pays d'origine par voie aérienne, leur exposition aux risques de protection en route était relativement faible.** Les répondants qui ont traversé plusieurs pays, et particulièrement ceux qui avaient des trajets plus longs, impliquant des déplacements terrestres à travers le pays, ont été plus exposés à des risques de protection.

**Le risque de protection le plus fréquemment signalé parmi tous les répondants était le fait d'être victime d'escroqueries (15/62).** Dans ces cas, des emplois ou des possibilités d'éducation ont été promis à des personnes en Tunisie pour ensuite arriver dans le pays et se rendre compte qu'elles ont été induites en erreur par leur interlocuteur et que l'argent qu'elles ont versé a été volé. Parmi les autres risques de protection confrontés figurent l'enlèvement, la détention arbitraire, la violence policière et le manque d'accès à un abri, tous signalés par des personnes qui ont traversé plus d'un pays avant d'atteindre la Tunisie, notamment, mais pas exclusivement, la Libye. Les risques de protection observés ou entendus ont reflété le degré de risques confrontés en matière de protection.

##### 3.1.1. Escroqueries

Les travailleurs et les étudiants ont déclaré qu'on leur a promis des opportunités d'études ou de travail qui ne reflètent pas les conditions réelles qu'ils ont trouvées en Tunisie. Ces escroqueries ont abouti à des conditions de travail abusives et à l'accès à des services pire que prévu.

**Les répondants qui sont arrivés en Tunisie dans le but de travailler (7/10) ont déclaré avoir été victimes d'escroqueries plus souvent que les répondants qui sont venus pour d'autres raisons.** Les travailleurs potentiels ont déclaré que les intermédiaires leur ont fourni des informations trompeuses ou partielles quant au type d'emploi qu'ils occuperont ou en jouant sur leurs attentes salariales, profitant de la méconnaissance des migrants du taux de change ou du coût réel de la vie en Tunisie. Dans au moins la moitié de ces cas, les migrants ont vendu tous leurs biens dans le pays d'origine pour financer le voyage et payer les services des intermédiaires. Le manque de moyens économiques les rendait particulièrement vulnérables.

**Certains répondants qui sont venus en Tunisie dans le but d'étudier et de développer leurs compétences ont déclaré avoir été dupés par des intermédiaires ou des agents commerciaux relevant d'établissements privés quant aux opportunités d'éducation en Tunisie.** Certains ont indiqué que le type de diplôme décerné par l'université n'était pas reconnu dans leur pays d'origine, contrairement à ce que les intermédiaires leur ont dit lors de la présentation de leur candidature. Les IC ont également déclaré des cas d'étudiants qui ont été attirés par des institutions qui n'étaient pas réellement agréées par le Ministère de l'Education en Tunisie, ce qui a compliqué l'accès aux titres de séjour une fois en Tunisie.

*'Ceux qui vous mentent ont bien sûr un intérêt financier. Ils ne vous parlent pas des pénalités, par exemple. Ils vous disent que si vous venez travailler, vous gagnerez 400 TND, mais ils ne vous disent pas combien vous devez payer pour le loyer et la nourriture. Chez-vous, [savoir que vous pouvez gagner] 400 TND vous encourage à partir, mais vous ignorez les coûts de vie ici. Vous venez travailler avec des personnes que vous ne connaissez pas.'*

GD avec des travailleurs, participant de la Côte d'Ivoire, Sfax

**Les répondants qui ont déclaré être victimes d'escroqueries venaient de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Mali, et une légère majorité d'entre eux étaient des hommes.** Le risque de devenir victime d'escroqueries a été signalé être plus élevé lorsque les migrants s'appuient sur une seule source d'informations plutôt que sur plusieurs sources.

### 3.1.2. Traite des êtres humains

En 2016, la Tunisie a adopté une loi qui criminalise la traite des êtres humains et fournit de l'aide aux survivants de ces pratiques.<sup>51</sup> Cependant, jusqu'à ce jour, **il n'existe pas de statistiques officielles récentes et précises sur le nombre de survivants de traite des êtres humains en Tunisie.**<sup>52</sup> Des données secondaires suggèrent que la plupart des survivants de la traite des êtres humains en Tunisie sont des femmes de la Côte d'Ivoire. Depuis 2012, l'OIM a assisté 260 survivants (148 en 2017), dont 83% étaient des femmes et 81% de la Côte d'Ivoire.<sup>53</sup> L'ONGI Médecins du Monde (MDM) a estimé, en janvier 2018, que sur 1 000 patients assistés par l'organisation, 150 étaient des survivants de la traite des êtres humains. L'organisation estime que 95% d'entre eux sont ivoiriens.<sup>54</sup>

**Les données secondaires suggèrent que les personnes sont généralement recrutées directement dans leur pays d'origine, à travers des agences ou des relations personnelles qui promettent des opportunités d'emploi intéressantes en Tunisie, telles que travailler comme domestiques chez des familles riches ou d'autres opportunités d'emploi chez le recruteur.**<sup>55</sup>

*'C'est pire pour des gens comme moi, qui ne connaissent personne d'autre à Tunis et qui ne savent pas si les informations qu'il nous fournit [l'intermédiaire] sont correctes ou non. Idem pour les femmes. Elles sont également exploitées.'*

Côte d'Ivoire, travailleur, 27 ans, arrivé en décembre 2015

Une fois dans le pays, les survivants se voient confisquer leurs passeports et se rendent compte qu'ils étaient venus dans le pays sur la base de fausses promesses et sont incapables de partir. Selon France Terre d'Asile, un survivant sur cinq parvient à s'échapper en moins de trois mois. Toutefois, en moyenne, les survivants restent dans le réseau entre cinq et 13 mois.<sup>56</sup>

**Parmi les femmes interrogées, deux femmes ivoiriennes ont été attirées par des moyens frauduleux vers des conditions de travail extrêmement abusives à leur arrivée en Tunisie.** Des opportunités de travail avec un salaire motivant en Tunisie ont été promises à ces deux femmes. Mais, une fois arrivées, leurs passeports ont été confisqués et on leur a interdit de sortir de chez elles. L'une d'elles a déclaré être restée deux ans dans cette situation d'exploitation jusqu'à ce qu'elle s'est échappée du domicile de son employeur.

<sup>51</sup> Journal Officiel de la République Tunisienne, [Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes](#), consulté le 19 juin 2018.

<sup>52</sup> Vidano, A., [Enquête : Entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie, amagues, trafic et esclavage](#), 19 janvier 2018, consultée le 19 juin 2018.

<sup>53</sup> OIM, [Migrations en Égypte, au Maroc et en Tunisie - Aperçu des flux migratoires complexes dans la région](#), 2015.

<sup>54</sup> Vidano, A., [Enquête : Entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie, amagues, trafic et esclavage](#), 19 janvier 2018, consultée le 19 juin 2018.

<sup>55</sup> Harrison, C., Elbassil, A., Limousin, F., [Portraits de migrants : Description de l'immigration en Tunisie par les migrants accompagnés à la permanence d'accueil de Terre d'Asile Tunisie de janvier 2014 à mars 2016](#), Terre d'Asile Tunisie, décembre 2016.

<sup>56</sup> Vidano, A., [Enquête : Entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie, amagues, trafic et esclavage](#), 19 janvier 2018, consultée le 19 juin 2018.

### 3.2. Voyages fragmentés et groupes particulièrement vulnérables

Les personnes qui ont franchi au moins un pays de manière irrégulière ont déclaré qu'ils ont été exposés à plusieurs risques de protection, sauf l'escroquerie. Cela montre que plus le voyage est long et fragmenté, associé avec un manque de documents, plus les migrants sont susceptibles à l'exploitation et aux abus. Parmi les répondants qui ont franchi plus d'un pays, les risques de protection rencontrés ou constatés au cours de voyages fragmentés comprenaient des cas de vol qualifié, des passages à tabac, des détentions arbitraires et des enlèvements. Deux personnes qui ont traversé plusieurs pays à pied ont été, de plus, témoins de la mort de leurs compagnons migrants dans le désert au cours de leur voyage. La plupart de ces accidents sont survenus en Libye, en Algérie et au Maroc.

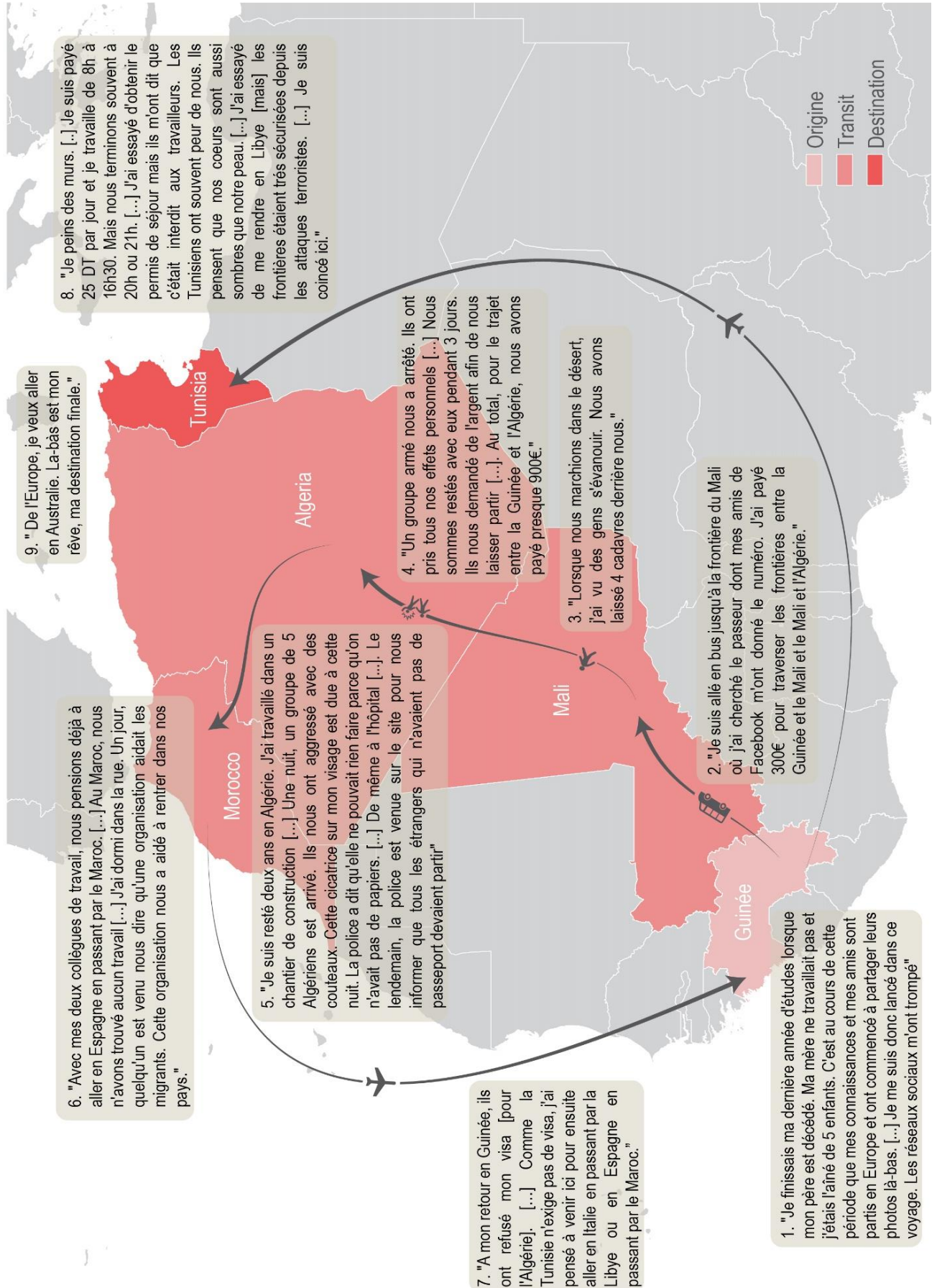
#### Risques de protection en route:

1. Les voyages fragmentés ont été associés à une exposition accrue à l'exploitation et aux abus.
2. La plupart des risques de protection en route ont été subis en Libye, à l'Algérie et au Maroc.
3. Les femmes et les enfants ont été les groupes les plus vulnérables

Les répondants ont indiqué que les femmes et les enfants étaient plus vulnérables aux risques de protection lors des voyages fragmentés. Le viol a été cité comme le risque le plus couramment confronté par les femmes lors de leurs déplacements irréguliers par voie terrestre. Toutes les participantes au GD à Médenine ont déclaré avoir été agressées sexuellement à un moment de leur voyage et en Libye.

Les participants aux GD ont expliqué comment la connaissance plus ou moins limitée des migrants récemment arrivés concernant le contexte tunisien et leur dépendance des réseaux sociaux limités les rendaient plus vulnérables que ceux dont les séjours sont plus longs. De même, presque tous les répondants qui ont franchi plus d'un pays et qui, par conséquent, étaient plus exposés au risque, sont arrivés en Tunisie depuis moins de 12 mois (6/8).

Carte 8: Étude de cas du voyage fragmenté d'un Guinéen de 23 ans en Tunisie



## 4. Vie et difficultés en Tunisie

Cette section du rapport présente des conclusions relatives à la vie des migrants subsahariens et aux difficultés qui se posent en Tunisie, en mettant l'accent sur l'accès aux documents juridiques, la question des pénalités, l'accès à l'emploi, les incidents de sûreté et de sécurité, l'accès aux soins, au logement et à l'enseignement supérieur. Deux sous-sections se sont également focalisées sur les interactions des répondants avec la communauté d'accueil et certains groupes vulnérables.

### PRINCIPAUX CONSTATS

- **Les types d'obstacles rendant les lieux difficiles à y vivre étaient semblables dans les principaux pôles migratoires de Tunis et de Sfax.**
- Les répondants ont déclaré avoir rencontré des difficultés concernant l'accès aux documents juridiques (accès et délais pour l'obtention d'un titre de séjour et des problèmes liés à l'enregistrement des naissances pour les enfants migrants), l'emploi régulier, les soins médicaux et le logement.
- La vaste majorité des personnes interrogées ont déclaré avoir eu des relations tendues avec la communauté d'accueil, rapportant des cas fréquents de harcèlement et de violence en Tunisie.
- Tous les migrants qui dépassent **leur permis d'entrée en Tunisie accumulent des pénalités d'un dépassement de séjour à l'ordre de 20 TND par semaine.** Après le cumul des sanctions, il devient difficile pour les migrants en situation irrégulière de quitter le pays.

Les répondants qui ont vécu dans plusieurs endroits du pays ont été interrogés sur les endroits qu'ils ont trouvés les plus difficiles à vivre en Tunisie, ainsi que les facteurs qui impactaient leur perception des endroits où la qualité de vie était meilleure ou pire en Tunisie. **Finalement, les types d'obstacles rendant les lieux difficiles à vivre étaient similaires dans les principaux hubs migratoires de Tunis et de Sfax.**

### 4.1. Accès aux documents juridiques

#### 4.1.1. Titres de séjour

**Les difficultés d'accès aux titres de séjour ont été signalées par trois répondants sur quatre comme un des défis majeurs confrontés en Tunisie (48/62).** Bien que les étudiants et les travailleurs aient déclaré que cela constituait un défi, le type de problèmes signalés différait de l'un à l'autre.

Les défis les plus signalés quant à l'accès aux documents juridiques:

- Accès aux titres de séjour
- Enregistrement des nouveau-nés

**Tous les travailleurs migrants interrogés ont déclaré que c'était pratiquement impossible de régulariser leur séjour en Tunisie suite à l'expiration de leur permis d'entrée de trois mois.** Confirmé par les IC et les données secondaires, cela signifiait que les travailleurs subsahariens, une fois que leur permis d'entrée expire, restent irrégulièrement dans le pays, avec tous les risques accrus associés au fait de vivre dans un pays en situation irrégulière. La seule option mentionnée par les travailleurs était de s'inscrire à des formations à courte durée pour obtenir des titres de séjour temporaires. Cependant, même avec ces titres, les migrants subsahariens ne sont pas autorisés à travailler, ce qui signifie que les répondants ont continué à travailler irrégulièrement.

**En revanche, les préoccupations des étudiants portaient essentiellement sur les retards d'émission des titres de séjour permanent, une fois que le premier permis temporaire de trois mois a expiré (16/48).** Dans ces cas, les répondants ont signalé la complexité des procédures administratives nécessaires pour l'obtention du permis, ainsi que l'incapacité des étudiants à voyager en dehors de la Tunisie, en attendant l'émission du titre de séjour permanent.

#### 4.1.2. Enregistrement des naissances

**Dans deux cas, les répondants ayant des enfants nés en Tunisie ont soulevé la question de l'enregistrement des nouveau-nés et du traitement juridique des enfants des migrants.** Les femmes interrogées qui ont accouché en Tunisie ont déclaré que l'enregistrement des nouveau-nés et l'obtention d'un acte de naissance pour eux furent une tâche ardue. L'enregistrement des nouveau-nés se fait généralement au moyen

d'une déclaration signée par le père. Sinon, une déclaration de l'hôpital ou une déclaration de témoins peut suffire.<sup>57</sup> Dans ces derniers cas, les personnes interrogées ont indiqué des retards dans l'octroi de la déclaration par l'hôpital. Au cours des GD menés avec des femmes, les participantes ont souligné la difficulté rencontrée par les femmes célibataires d'obtenir l'enregistrement de leurs enfants à cause de la réticence du personnel de l'hôpital à admettre les femmes non mariées en couches.

## 4.2. Pénalités

**Les migrants qui dépassent le délai figurant sur leur permis d'entrée en Tunisie font face à une pénalité de dépassement du séjour autorisé à l'ordre de 20 TND<sup>58</sup> par semaine.** Cette redevance doit être payée au moment du départ du pays, nonobstant le type de permis utilisé pour entrer en Tunisie. En 2017, le gouvernement tunisien a publié un décret fixant le plafond des pénalités à 3 000 TND.<sup>59</sup> En 2018, un deuxième décret<sup>60</sup> a levé les pénalités applicables aux étudiants, stagiaires et personnes venant de l'Afrique subsaharienne et inscrits à des cours de formation professionnelle. **Cela signifie pour les travailleurs subsahariens, que rester en Tunisie après l'expiration du permis d'entrée de trois mois engendre l'accumulation des redevances de pénalités pouvant aller jusqu'à 3 000 TND, ce qui est susceptible de compliquer leur départ du pays à travers le temps.**

### Pénalités:

Deux décrets gouvernementaux publiés respectivement en 2017 et 2018 ont fixé le plafond des pénalités à 3 000 TND et ont levé le paiement pour les étudiants, les stagiaires et les étrangers inscrits à des formations professionnelles.

**Plus d'un tiers des travailleurs interrogés ont déclaré que, même s'ils décidaient de quitter la Tunisie, ils ne seraient pas en mesure de payer les redevances de pénalités, car leurs moyens de subsistance leur permettraient à peine de couvrir leurs besoins essentiels,** tels que le logement et la nourriture (13/33). En fait de quoi, les répondants ont indiqué qu'ils ne pourraient pas quitter le pays régulièrement, sans aide extérieure.

**Lorsqu'on a demandé aux répondants comment ils prévoient faire face aux pénalités à payer, sept ont indiqué qu'ils reporteraient la question au moment où ils quitteraient le pays.** Il semble que l'emploi et la situation financière des personnes interrogées ne leur permettaient pas d'économiser de l'argent pour payer les pénalités au départ, ce qui les rend complètement dépendants de l'aide des associations une fois leur décision de départ est prise. Dans certains cas, les répondants ont déclaré attendre l'accès au système d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM afin de leur permettre de partir sans payer les redevances.

*'Si je n'avais pas de pénalités à payer, je retournerais en Côte d'Ivoire, mais le gouvernement tunisien rend impossible le retour au pays. Je dois payer 4000 TND de pénalités. Je gagne 400 TND, donc je peux utiliser cette somme d'argent soit pour vivre, soit pour payer[les pénalités]. Je finirai par rester ici toute ma vie si je dois les payer.'*

Côte d'Ivoire, travailleur, 27 ans, arrivé en décembre 2015

## 4.3. Accès à l'emploi

**Les travailleurs interrogés occupaient principalement des emplois peu qualifiés.** Parmi les femmes, les types de travaux les plus courants comprenaient le nettoyage et les tâches de domestique ou d'esthéticiennes. Les hommes occupaient généralement d'autres emplois physiquement exigeants, à savoir des maçons, commis de magasin, employés de restaurants ou d'usine. Ces types d'emplois correspondent aux emplois les plus fréquemment signalés par les informateurs clés et les participants aux GD comme typiques pour les travailleurs subsahariens en Tunisie. Sept des travailleurs interrogés étaient au chômage au moment de la collecte des données, la majorité d'entre eux subsistent de petits boulots quotidiens ou de soutiens d'amis. Deux femmes

<sup>57</sup> Entretien d'un IC, Tunis, septembre 2018.

<sup>58</sup> C'est l'équivalent de 7,14 USD. Au 28 septembre 2018, 1 dollar américain valait à 2,8 Dinars tunisiens. Veuillez consulter la [Banque centrale de la Tunisie](#). Consultée pour la dernière fois : 01<sup>er</sup> octobre 2018.

<sup>59</sup> [Décret gouvernemental n° 2017-1061 du 26 septembre 2017](#), fixant les tarifs des droits de chancellerie, consulté pour la dernière fois : 18 octobre 2018.

<sup>60</sup> [Décret gouvernemental n° 2018-331 du 6 avril 2018](#), complétant le décret gouvernemental n° 2017-1061 du 26 septembre 2017, fixant les tarifs des droits de chancellerie, dernier accès le 18 octobre 2018.

interrogées étaient très visiblement enceintes ou venaient d'accoucher, ce qui explique pourquoi elles n'avaient pas travaillé.

**Bien que les personnes interrogées aient indiqué qu'il était généralement facile de trouver un emploi en Tunisie pour les travailleurs subsahariens, tous les travailleurs interrogés (32/62) ont déclaré travailler irrégulièrement en Tunisie, dans des formes d'emploi semi-stables ou occasionnelles.** Selon les répondants, cela est dû à deux raisons. Premièrement, la plupart des répondants sont arrivés en Tunisie avec un permis d'entrée de trois mois qui ne leur permet pas de travailler dans le pays. Une fois que les répondants ont dépassé leur séjour, ils ne pouvaient toujours pas travailler légalement. Deuxièmement, les quelques répondants arrivés en Tunisie par voie terrestre et de façon irrégulière étaient incapables de travailler légalement dans le pays, faute de permis de travail.

#### Accès à l'emploi:

Les entraves au travail légal dans le pays ont rendu les répondants plus vulnérables à l'exploitation et aux abus du travail, en particulier les femmes migrantes.

**Selon les IC, la législation tunisienne complique le travail légal aux migrants subsahariens dans le pays.** En effet,

tandis que les ressortissants de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne peuvent entrer assez facilement en Tunisie, le permis de séjour de trois mois ne permet pas à son titulaire de travailler dans le pays pendant cette période.<sup>61</sup> La possibilité de régulariser son statut, y compris l'obtention ultérieure d'un permis de travail est très difficile, à cause des restrictions imposées à la main-d'œuvre migrante. Selon le Droit du Travail en Tunisie, les travailleurs étrangers ne sont autorisés à travailler en Tunisie que si un ressortissant tunisien ne peut pas pourvoir un poste donné. Par ailleurs, les contrats de travail sont limités à un an et ne peuvent être renouvelés qu'une seule fois, ce qui exige que les migrants aient une carte de séjour qui n'est accessible qu'aux personnes disposant déjà d'un permis de travail. De plus, en vertu de l'article 258 du Code du Travail,<sup>62</sup> un visa du Ministère de l'Emploi est nécessaire pour obtenir un permis de travail.<sup>63</sup> Enfin, en cas de perte d'emploi, les migrants perdent automatiquement leur droit de renouveler leur titre de séjour.

*'Il est presque impossible pour les migrants subsahariens de travailler légalement conformément à la loi tunisienne. Nous sommes donc obligés de travailler irrégulièrement. Travailler sans contrat ne peut poser que des problèmes, la maltraitance de la part de l'employeur n'en étant qu'un. Pour nous, travailler en Tunisie est vraiment une question épineuse.'*

RD Congo, travailleur, 22 ans, arrivé en 2018

**En conséquence de leur travail irrégulier, les répondants ont uniformément déclaré être précaires au travail abusif. À maintes reprises, les répondants ont indiqué que les employeurs s'attendaient qu'ils travaillent pendant un nombre d'heures excessif, souvent supérieur à 12 heures par jour, contre un salaire modique.** Certains ont également déclaré être censés travailler plus dur et faire plus de travaux physiquement pénibles pour moins d'argent que leurs collègues tunisiens. Globalement, les répondants ont déclaré gagner entre 200 et 400 TND<sup>64</sup> par mois. Les salaires faibles, associés aux longues heures de travail, signifiaient que les travailleurs avaient du mal à mettre de l'argent de côté pour l'envoyer chez eux (6/33) ; pour l'utiliser afin de renforcer leurs compétences et trouver de meilleures opportunités en Tunisie ou ailleurs (3/33) ; ou même pour avoir le temps d'envisager d'autres possibilités, peut-être mieux rémunérées.

*'Tout le monde [les migrants subsahariens] travaillent, mais nous travaillons irrégulièrement, sans contrat. Cela signifie que nous ne bénéficions ni d'assurance ni de sécurité sociale. Un ami à moi travaillait dans un chantier de construction et s'était cassé la main. Personne ne l'a aidé. Son employeur s'est contenté de le laisser devant l'hôpital. La solution, ce sont les permis de séjour. C'est la base de tout.'*

Côte d'Ivoire, travailleuse, 45 ans, arrivée en 2016

**L'impossibilité d'avoir accès aux contrats de travail signifiait que les travailleurs migrants subsahariens ne**

<sup>61</sup> Zampagni, F., et al., [Les Migrants dans les Pays en Crise, Libye Étude de cas de la Libye, Une Crise Sans Fin - Réponses des Migrants, des États et des Organisations vis-à-vis de la crise de 2011 en Libye](#), Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), 2017.

<sup>62</sup> [Code du Travail tunisien](#), 1996.

<sup>63</sup> Selon les IC, obtenir un permis de travail pour un étranger est très compliqué. L'entreprise doit prouver qu'aucun ressortissant tunisien ne peut occuper ce poste et pourquoi un employé étranger est préféré. Une fois que le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi donne son accord, l'entreprise est autorisée à embaucher la personne.

<sup>64</sup> Entre 71,4 et 142,8 USD. Au 28 septembre 2018, 1 dollar américain valait 2,8 dinars tunisiens. Veuillez consulter la [Banque Centrale de la Tunisie](#). Dernier accès le 01<sup>er</sup> octobre 2018.

**pouvaient pas bénéficier de la sécurité sociale et n'avaient donc pas le droit à des soins médicaux en cas d'accident pendant les heures de travail**, comme le soulignait un des répondants:

*'Ce n'est pas facile de trouver un emploi ici où vous ne risquez pas d'être victime d'abus. Le fils de mon employeur a tenté de me violer, puis m'a accusé d'avoir volé quelque chose pour détourner l'attention de ce qu'il avait fait. Ses parents m'ont frappé et m'ont mis à la porte de la maison à 22 heures.'*

Mali, travailleuse, 29 ans, arrivée en avril 2018

**Les femmes employées, qui travaillaient généralement aux domiciles en tant que femmes de ménage ou domestiques, étaient particulièrement exposées à l'exploitation et aux abus potentiels de leurs employeurs.** Dans les GD, plusieurs participantes ont signalé que les femmes qui travaillaient comme domestiques et vivaient chez leurs employeurs n'étaient souvent pas autorisées à sortir de chez

elles si elles n'étaient pas accompagnées par leurs employeurs. Les femmes interrogées ont également signalé qu'elles risquaient d'être agressées sexuellement par leurs employeurs, soit parce qu'elles étaient elles-mêmes victimes, soit parce qu'elles connaissaient d'autres femmes qui en étaient victimes.<sup>65</sup>

#### 4.4. Sûreté et sécurité

**La plupart des migrants subsahariens interrogés ont déclaré avoir souffert d'une forme de violence ou d'harcèlement depuis leur arrivée en Tunisie.** Un quart des répondants (15/62) ont déclaré avoir été victimes d'un vol qualifié. Onze répondants ont également déclaré avoir été victimes d'harcèlement sexuel. Le harcèlement verbal et physique des migrants subsahariens a été décrit comme répandu, à la fois par les IC et les participants aux GD.

*'Dès que nous allons au marché, mes sœurs et moi risquons d'être touchées de manière inappropriée, devant les autres, sans que personne ne dise rien. Nous contribuons à l'économie du pays et nous travaillons beaucoup, mais nous sommes très mal traitées.'*

Côte d'Ivoire, travailleuse, 38 ans, arrivée en octobre 2016

**Tant dis que la plupart des incidents de sécurité et de sûreté préoccupaient les deux sexes, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles à signaler le harcèlement sexuel** dans la rue, y compris les attouchements déplacés et le harcèlement sexuel verbal. Les femmes interrogées ont également déclaré être particulièrement vulnérables aux abus sexuels sur leur lieu de travail, principalement au domicile des employeurs, pour celles qui travaillaient comme domestiques ou femmes de ménage. Deux femmes interrogées ont déclaré avoir été victimes d'une tentative de viol chez leur employeur.

Dans plusieurs GD, les répondants ont en outre signalé des cas de personnes jetant des pierres sur des migrants sub-sahariens lorsqu'ils traversaient la rue. Un répondant l'a décrit comme suit:

*'Vous marchez dans la rue et vous apercevez des enfants qui vous jettent des pierres, qui disent des propos racistes et qui vous insultent. Je ne comprends vraiment pas pourquoi. Je marche tranquillement sans rien dire à personne et je me trouve dans cette situation.'*

Côte d'Ivoire, travailleuse, 38 ans, arrivée en octobre 2017

#### 4.5. Accès aux soins médicaux

**Parmi les 29 répondants qui avaient besoin de soins médicaux ou dont les amis ou les membres de la famille avaient besoin d'assistance depuis leur arrivée en Tunisie, 22 ont déclaré avoir eu des difficultés à accéder aux soins.** Les principaux problèmes évoqués par les répondants étaient le manque d'informations sur le système de santé tunisien et leurs droits en Tunisie ; retards d'accès au traitement, refus d'accès et barrières linguistiques.

**Bien que le droit de recevoir un traitement médical de base en Tunisie soit garanti à tout le monde,<sup>66</sup> 6 sur 29 personnes interrogées ont déclaré ne pas bien comprendre comment fonctionne le système de soins médicaux en Tunisie.** Les répondants ne savaient pas qu'ils avaient le droit de se faire soigner, quel que soit leur statut juridique. Dans au moins quatre cas, les personnes interrogées ont connu quelqu'un de très proche à qui l'accès aux soins de santé publics a été refusé à cause du manque des papiers ou d'une forme de discrimination

<sup>65</sup> Pour plus de détails, voir la rubrique 'Traite des êtres humains' du chapitre 'Risques de protection confrontés en route'.

<sup>66</sup> Entretien avec un IC à Tunis, septembre 2018 et Médecins du Monde, [Plaidoyer pour l'accès des migrants au droit à la santé en Tunisie](#), 2016.



à l'égard des migrants subsahariens. Ces migrants ont déclaré que, dans de tels cas, l'aide fournie par des ONG spécialisées et, parfois, par des employeurs s'est révélée essentielle pour faciliter l'accès aux soins médicaux dont ils avaient tant besoin.

*'Je ne suis pas tombée malade, Dieu merci. Une amie à moi a tenté d'aller à l'hôpital pour accoucher, mais ils ont refusé de l'accepter car elle ne disposait pas de carte de résidence. Elle a fini par accoucher à la maison.'*

Côte d'Ivoire, travailleuse, 26 ans, arrivée en octobre 2017

**Certains répondants ont également signalé que les barrières linguistiques dans l'interaction avec le personnel hospitalier, ainsi que le manque de signalisation en français, constituaient un problème.** Cela signifiait que les répondants étaient incapables de se débrouiller dans les hôpitaux et avaient des difficultés à communiquer avec les professionnels de la santé, ce qui a compliqué l'accès aux soins médicaux appropriés.

**Dans l'ensemble, les étudiants interrogés ont signalé moins de problèmes quant à l'accès aux services de santé, grâce, comme ils ont indiqué, à l'accès facilité par leurs cartes d'étudiants (10/23).** Néanmoins, les IC, ainsi que les participants aux GD venus des universités privées de Tunis et de Sfax, ont souligné une divergence dans l'accès des individus aux soins. En comparant les étudiants des institutions publiques et ceux des institutions privées, les consultations s'avèrent être réservées aux premiers.

#### 4.6. Accès au logement

Plusieurs migrants subsahariens interrogés ont signalé divers problèmes par rapport à l'accès au logement. **Les difficultés les plus fréquemment signalées étaient (1) les loyers exagérés (2) les escroqueries, où on a demandé aux répondants de payer des tarifs majorés pour l'électricité et l'eau, et (3) l'accès limité aux contrats de logement,** augmentant le risque d'expulsion et limitant leur chance d'obtenir un titre de séjour, pour lequel un contrat de location est requis.

**Dans tous les GD et plusieurs entretiens individuels, les répondants ont indiqué que les migrants subsahariens devaient payer un loyer plus cher que les ressortissants tunisiens.** Les répondants ont souvent remarqué que les propriétaires demandaient de payer des frais de services supérieurs aux frais de consommation. Cela a été dû à l'exploitation des propriétaires de la connaissance limitée des répondants par rapport aux prix en Tunisie lors de leur arrivée. Deuxièmement, les répondants ont rapporté que les propriétaires savaient qu'ils n'avaient que peu d'options en matière de logement, car les migrants subsahariens se sont parfois vu refuser un logement parce qu'ils étaient étrangers.

*'We pay 400 Tunisian Dinars for 3 rooms. Myself, I pay 100 Dinars, as I share the rent with three others. If I didn't share the costs, I couldn't afford to live here, my salary is 400 Dinars. For Tunisians, renting is much cheaper; landlords ask us to pay much more. They do it because they know we can't complain. Even if they decide to throw us out of the house, we can't seek justice, because we have no papers. We have no security here.'*

Côte d'Ivoire, female worker, 35 years old, arrived in November 2017

**Les problèmes de logement étaient souvent liés également à la situation irrégulière des répondants et à leur capacité limitée de saisir la justice.** Dans plusieurs cas, les répondants ont déclaré se voir refuser un contrat de logement ou être expulsés de leur domicile avec effet immédiat. Les répondants ont également indiqué qu'ils devaient surmonter de très mauvaises conditions de logement et presque aucun entretien offert par le propriétaire.

#### 4.7. Accès à l'enseignement supérieur

**Les IC suggèrent que le nombre total d'étudiants subsahariens en Tunisie est en recul depuis quelques années** à cause des barrières administratives et de la détérioration des conditions de vie en Tunisie. Selon un IC, le Maroc semble gagner du terrain par rapport à la Tunisie en tant que destination plus attirante pour les étudiants étrangers grâce à ses facilités et aux incitations offertes aux étudiants potentiels.

Les étudiants interrogés ont déclaré avoir, le plus souvent, étudié les technologies de l'information, l'ingénierie, la gestion, les mathématiques, la physique et le tourisme. La majorité d'entre eux ont étudié dans des instituts privés ou dans des universités publiques à Sfax (12/21), suivis de 9 répondants étudiant à Tunis et d'un individu à

Monastir. La plupart des étudiants interrogés étaient des hommes (15/21) avec 10 répondants âgés entre 18 et 24 ans et 10 autres répondants âgés entre 25 et 34 ans.<sup>67</sup>

**Les difficultés les plus signalées par les étudiants au sujet de l'éducation comprennent (1) les barrières linguistiques (10/21), (2) les problèmes administratifs (7/21) et (3) l'exigence de payer des acomptes pour accéder à certaines opportunités éducatives (3/21).** Les barrières linguistiques ont été signalées, en particulier, par rapport à l'utilisation accrue de l'arabe dans les cours des universités francophones, une tendance qui serait en augmentation et qui était confirmée par les informateurs clés. Les procédures administratives longues ont été signalées comme étant un souci qui rend pénibles les études en Tunisie et qui cause un retard d'émission des titres de séjour. Les acomptes des frais de scolarité ont été déclarés comme un problème, car les étudiants ont été tenus de payer ces frais annuels d'un coup, avec peu de flexibilité pour les payer sur des échéances.

**S'agissant de l'accès des enfants migrants à l'éducation, les IC ont indiqué qu'ils avaient accès à une éducation gratuite en Tunisie,** même si leurs parents étaient en situation irrégulière dans le pays.

#### 4.8. Interaction des migrants subsahariens avec la communauté d'accueil

**Presque tous les migrants subsahariens interrogés ont déclaré que leurs relations avec la communauté d'accueil étaient tendues, caractérisées par la perception des répondants de la société tunisienne comme étant fermée.** La majorité des répondants estimaient avoir fait l'objet de discriminations en raison de la couleur de leur peau et de leur origine subsaharienne dans divers contextes et situations en Tunisie, notamment de la part de professeurs universitaires et dans les moyens de transport au quotidien.

**Une grande majorité de répondants ont déclaré avoir subi à maintes reprises un langage dénigrant avec un ton raciste.** Les participants aux GD et les personnes interrogées individuellement ont indiqué que les femmes étaient les plus visées par ces incidents. Bien que les interactions avec la communauté d'accueil semblent être globalement tendues, il y a quelques variations visibles entre les répondants dans les différentes villes. Les répondants migrants subsahariens à Tunis, par exemple, semblent avoir établi de meilleures relations avec leurs communautés d'accueil tunisiennes. Les répondants basés à Tunis ont déclaré avoir plus souvent des amis tunisiens. En revanche, à Sfax, les personnes interrogées ont évoqué des relations très polarisées entre les migrants subsahariens et les Tunisiens, qualifiant souvent les deux communautés de 'pôles', 'équipes' ou 'clans' séparés.

*'Les Tunisiens ne nous acceptent pas. Il y a deux équipes dans la même communauté, l'équipe ivoirienne et l'équipe tunisienne. L'un considère l'autre comme ennemi. Si nous avons le titre de séjour, nous aurions été kifkif (pareils) - ils ne seraient pas en mesure de nous exploiter ou nous attaquer.'*

Côte d'Ivoire, travailleuse, 35 ans, arrivée en November 2017

**Interrogés sur ce qui pourrait expliquer les différentes perceptions des migrants subsahariens à Tunis et à Sfax,** les IC ont indiqué que Sfax a souvent été considérée comme une 'ville travailleuse', offrant aux différentes communautés des sites de rassemblement et des possibilités d'échange limités, par rapport à Tunis.

**Parler l'arabe aurait aidé les migrants subsahariens interrogés à faire face aux risques de protection potentiels, mais n'a pas facilité leur acceptation par la communauté d'accueil.** Interrogés sur les avantages de parler l'arabe, les répondants qui avaient pu acquérir certaines connaissances de cette langue ont déclaré être en mesure de mieux anticiper les expériences négatives, telles que les tentatives d'escroquerie, et la faculté de réagir de manière appropriée au harcèlement dans la rue.

**Eu égard à leurs interactions limitées avec la communauté d'accueil, les répondants ont déclaré se sentir isolés en Tunisie.** Les répercussions négatives des mauvaises relations hôte-migrant ont également été rapportées par les IC. Lors des entretiens réalisés à Sfax et à Tunis,<sup>68</sup> les IC ont mis en évidence les conséquences de la qualité médiocre

*'Arriver à Sfax est un choc culturel pour les migrants subsahariens. Là-bas, à 19 heures, tu sors et il n'y a personne, tout le monde dort. Dans mon pays, le coucher du soleil c'est quand les gens sortent et sont plus actifs.'*

Entretien avec un informateur clé (subsaharien),  
Sfax

<sup>67</sup> Veuillez noter qu'une personne interrogée n'a pas répondu à la question. Ainsi, le total des réponses est inférieur au total des 62 répondants qui ont participé à cette étude.

<sup>68</sup> Entretiens avec des IC à Sfax et Tunis, août et septembre 2018.

d'interaction sur le bien-être psychologique des migrants, notamment le risque accru de dépression et le sentiment général d'aliénation.

#### 4.9. Groupes particulièrement vulnérables

Les IC et les participants aux GD ont été interrogés sur les groupes de population particulièrement vulnérables de la communauté des migrants subsahariens en Tunisie. Plusieurs groupes vulnérables ont émergé. Les groupes de population vulnérables les plus signalés étaient **(1) les travailleuses subsahariennes ; (2) les femmes enceintes subsahariennes et (3) les migrants récemment arrivés**. Toutefois, dans l'ensemble, les IC et les migrants subsahariens interrogés ont indiqué que le problème transversal rendant la plupart des migrants subsahariens vulnérables en Tunisie était leur situation irrégulière dans le pays.

##### 4.9.1. Les travailleuses

**Dans les GD mixtes et féminins organisées à Tunis et à Sfax, les répondants ont admis que les femmes constituaient le groupe le plus précaire parmi les migrants subsahariens en Tunisie.** Cela s'explique par le fait que les travailleuses subsahariennes travaillaient généralement comme domestiques ou femmes de ménage et vivaient souvent chez leurs employeurs. Les participants aux GD ont signalé à plusieurs reprises que les travailleuses n'étaient pas autorisées à quitter le domicile et travaillaient un nombre d'heures excessif dans des conditions de servitude. Deux travailleuses interrogées ont déclaré avoir déjà vu leurs passeports confisqués par leurs employeurs, créant ainsi une dépendance totale à ces derniers. Ces dynamiques ont également été confirmées par les participants aux GD et les IC qui ont expliqué comment le phénomène de traite des travailleuses subsahariennes en Tunisie était lié à l'exploitation sur le lieu de travail et à l'exploitation sexuelle.

*'C'était terrible à Sfax. Quand nous y sommes arrivées, la dame a directement confisqué nos passeports et nos téléphones. Son mari donnait à ma mère 200 TND par mois pour s'occuper de mon fils, et une autre somme de 200 TND du salaire de ma sœur était donnée à ma mère. Je travaillais de 6h du matin jusqu'à minuit. Je m'endormais à minuit. Je passais toute la journée à nettoyer, jardiner, nettoyer les meubles et tout faire. Ma sœur s'occupait de 3 enfants. Quand les enfants ne dormaient pas, nous ne dormons pas non plus. La dame nous criait dessus et nous insultait tout le temps et elle n'était jamais satisfaite. Nous sommes restées à la maison. Nous n'avions pas la possibilité de sortir.'*

Côte d'Ivoire, travailleuse, 27 ans, arrivée en décembre 2015

##### 4.9.2. Femmes enceintes et mères de nouveau-nés

**Dans les GD consacrés aux femmes, les répondants ont également signalé la situation particulièrement vulnérable des femmes subsahariennes enceintes ou qui accouchent en Tunisie.** Tout d'abord, les travailleuses subsahariennes enceintes seraient davantage exposées au licenciement une fois qu'elles seraient incapables de continuer à travailler avant la naissance de leur enfant et dès qu'elles accouchent, ce qui les rend entièrement dépendantes d'amis ou d'autres sources de soutien. Deuxièmement, plusieurs répondants ont expliqué la difficulté que pose l'accouchement dans un hôpital public pour une femme subsaharienne non mariée. Les femmes interrogées ont indiqué qu'elles n'étaient pas admises pour accoucher à l'hôpital, parce qu'elles étaient célibataires. Sinon, une fois qu'elles ont accouché, les mères n'ont pas reçu de certificat de naissance de leur enfant, car elles n'ont pas mentionné le nom du père.

*'Je travaillais comme gouvernante mais j'ai arrêté de travailler à cause de l'enfant. Il est né en Tunisie. Ils ont refusé de me donner un certificat de naissance.'*

Côte d'Ivoire, femme au chômage, 28 ans, arrivée en octobre 2017

##### 4.9.3. Les nouveaux arrivés

**Certains répondants ont également indiqué que les migrants subsahariens récemment arrivés constituaient un groupe particulièrement vulnérable.** Ceci est dû au fait que les nouveaux arrivants ne disposaient pas encore de connaissances et d'informations contextuelles leur permettant de mener leur vie avec succès en Tunisie, ce qui les rendait plus vulnérables en payant des prix gonflés, en faisant confiance à des personnes qui pourraient les duper par la suite ou tout simplement en sachant moins comment se déplacer en Tunisie.

## 5. Intentions migratoires

Cette section du rapport esquisse les intentions migratoires futures des migrants subsahariens interrogés, ainsi que les différents facteurs qui influencent la décision des répondants soit de partir, soit de rester en Tunisie.

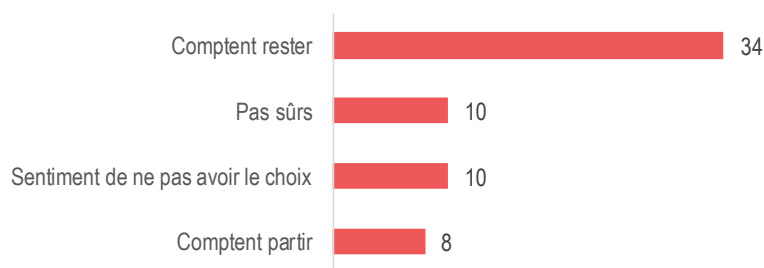
### PRINCIPAUX CONSTATATS

- La majorité des migrants subsahariens interrogés ont déclaré qu'ils **envisagent rester** en Tunisie **dans les 6 et 12 prochains mois**.
- L'intervalle de temps pour quitter la Tunisie pour les **migrants subsahariens ayant l'intention de quitter la Tunisie a doublé de 6 à 12 mois**, probablement en raison du nombre réel plus élevé de migrants en transit que celui signalé, ou de la nécessité de cumuler des ressources suffisantes pour se déplacer.
- Les facteurs affectant les intentions des migrants pour partir étaient tous liés aux défis affrontés par les répondants dans leur vie quotidienne en Tunisie.

### 5.1. Futures intentions migratoires pour les répondants

La majorité des migrants subsahariens interrogés ont déclaré qu'ils envisageaient **rester en Tunisie dans les six prochains mois (34/62)**. Un répondant sur six a déclaré avoir le sentiment qu'il n'avait pas de choix entre rester ou quitter la Tunisie, à cause des pénalités accumulées pour séjour excédentaire illégal. Ils ont déclaré qu'ils sont coincés en Tunisie, incapables de rentrer chez eux bien qu'ils le souhaitent (10/62). Dix autres personnes interrogées n'étaient pas sûres de vouloir rester, et huit personnes ont indiqué vouloir quitter la Tunisie dans six mois.

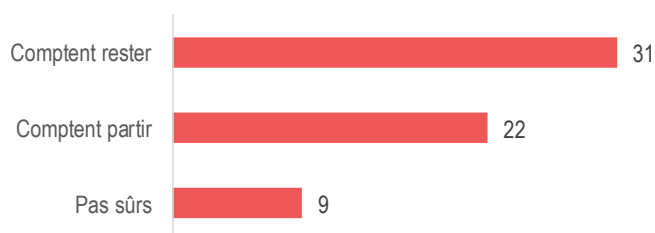
Figure 7: Intentions migratoires des répondants subsahariens dans les six mois suivant la collecte des données



Total: 62 répondants

Les répondants qui envisageaient rester dans les six mois prochains l'auraient fait principalement pour terminer leurs études ou leur formation professionnelle (23/34). Cinq répondants souhaitent rester en Tunisie, estimant qu'ils n'avaient pas encore économisé suffisamment d'argent pour retourner dans leur pays d'origine.

Figure 8: Intentions migratoires des répondants subsahariens dans les 12 mois suivant la collecte des données



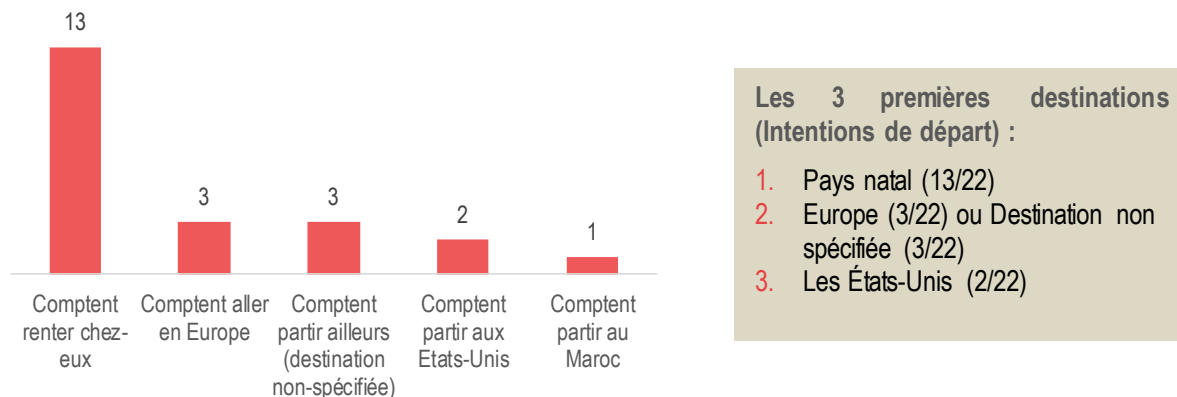
Total: 62 répondants

Interrogés sur les intentions des migrants subsahariens dans un délai de 12 mois, le nombre de répondants qui a déclaré avoir l'intention de rester en Tunisie est resté relativement constant (31, contre 34 dans un délai de 6 mois).

En revanche, le nombre de migrants subsahariens ayant l'intention de quitter la Tunisie est passé de 10 à 22 personnes, du délai de 6 à 12 mois.

Parmi ceux qui ont exprimé l'intention de partir dans 12 mois, la majorité a indiqué vouloir retourner dans leur pays d'origine (13/22), avec 9 répondants désirant partir vers d'autres pays. Parmi ceux qui ont prévu de voyager ailleurs (et non pas vers leur pays d'origine) dans 12 mois, la majorité relative visait l'Europe, selon trois personnes, suivies de deux personnes désirant partir aux États-Unis et un autre au Maroc.<sup>69</sup> Cela comprenait à la fois les mouvements réguliers et irréguliers.

Figure 9: Répartition des intentions migratoires de départ des répondants dans les 12 mois qui suivent



Total: 22 répondants

Bien qu'aucune différence significative au niveau des intentions futures n'ait été constatée entre les répondants récemment arrivés et les personnes venues en Tunisie depuis un an ou plus, le nombre de répondants récemment arrivés qui ont exprimé leur intention de partir dans 12 mois ont augmenté plus que le triple par rapport à ceux qui avaient l'intention de partir au cours des six prochains mois (11 répondants contre 3).

**Il peut y avoir deux explications pour ce changement.** D'une part, il est probable que parmi les migrants récemment arrivés, le nombre de migrants en transit est beaucoup plus élevé que celui déclaré par les répondants, compte tenu de la réticence des répondants à parler de la migration de transit. La différence d'intentions pour les 6 ou 12 mois prochains s'explique probablement par le besoin des personnes interrogées à économiser suffisamment de ressources pour poursuivre leur voyage par la suite. Cette dernière hypothèse sera renforcée par l'indication que les migrants récemment arrivés font partie des groupes de migrants les plus vulnérables en Tunisie et que, confrontés à des conditions difficiles, ils sont probablement plus désireux de partir dès qu'ils atteignent leurs objectifs ou rassemblent les ressources nécessaires pour ce faire. En revanche, parmi les répondants qui étaient en Tunisie depuis un an ou plus, cette augmentation n'a été seulement doublée (6 répondants contre 12).

## 5.2. Facteurs influençant les intentions de rester ou de quitter la Tunisie

Les répondants subsahariens ont été interrogés sur les facteurs qui ont influencé leur décision de rester ou de quitter la Tunisie et s'ils conseilleraient d'autres migrants subsahariens dans leur pays d'origine de venir en Tunisie.

### 5.2.1. Facteurs influençant les intentions migratoires

Les principaux facteurs invoqués par les répondants quant aux facteurs impactant leurs intentions migratoires en Tunisie étaient liés à leurs conditions de vie, aux principaux défis qu'ils ont confrontés dans le pays et à leurs aspirations d'avoir de meilleures conditions ailleurs. **La plupart des répondants ont déclaré que les difficultés qu'ils ont confrontées en Tunisie sont inhérentes à l'accès aux documents, au travail décent et aux relations avec la communauté d'accueil, ce qui veut dire qu'ils ne se voyaient pas construire un avenir à long terme dans le pays.** Les répondants ont plutôt perçu la Tunisie comme une destination intermittente, où ils comptaient rester plusieurs mois ou quelques années pour ensuite réaliser leurs projets ailleurs. Fait intéressant, presque la moitié des répondants interrogés par 4Mi entre septembre et octobre 2017 (141/310) ont déclaré que

<sup>69</sup> Veuillez noter que certains répondants n'ont pas répondu à cette question. Ainsi, le total est inférieur au nombre de 22 répondants qui avaient l'intention de partir dans les 12 mois.

même s'ils étaient conscients des conditions de vie en Tunisie, ils auraient quand même choisi de se rendre dans ce pays.<sup>70</sup>

**Les pénalités ont été mentionnées comme facteur clé limitant les intentions des répondants.** Selon certaines personnes interrogées, la nécessité de payer pour quitter le pays a amené certains migrants subsahariens à tenter de se rendre irrégulièrement en Libye, car ils se sentaient coincés en Tunisie, incapables de payer les pénalités et quitter le pays via les moyens légaux.

Certains répondants ont parlé d'un cercle vicieux où les migrants subsahariens déjà arrivés en Tunisie sur la base de fausses promesses rencontraient des difficultés particulières pour faire un choix éclairé et 'véritable' quant au fait de rester ou de quitter la Tunisie. Vu la situation vulnérable des répondants en Tunisie, leur exposition à des voyages risqués pourrait encore s'intensifier.

**Facteurs influençant l'intention de partir:**

- Accès aux documents juridiques
- Accès au travail décent
- Relations tendues avec la communauté d'accueil
- Pénalités à payer

*'Beaucoup de gens sont trompés. On leur vend des rêves d'une vie meilleure en Tunisie, mais lorsqu'ils viennent ici, ils ne trouvent rien. Puis, les pénalités s'accumulent petit à petit et ils sont obligés de se jeter à la mer et de partir en Europe. Ils payent 3 500 TND (1 250 USD) par voyage.'*

Mali, travailleuse, 29 ans, arrivée en août 2018

### 5.2.2. Conseiller ses amis au pays natal de choisir la Tunisie comme destination

**Au sujet de ce que les répondants conseilleraient aux autres, environ les deux tiers des répondants ont déclaré qu'ils ne recommanderaient pas la Tunisie à leurs connaissances (38/60).**<sup>71</sup> Cet avis a été partagé à parts égales par les étudiants (19/60) et par les travailleurs (19/60), sans aucune différence entre les migrants arrivés en Tunisie au cours des 12 derniers mois et ceux qui sont dans le pays depuis une période plus longue. Plus que la moitié des répondants qui ont participé à l'enquête menée par 4Mi en 2017 ont plutôt indiqué qu'ils encourageraient, peut-être, d'autres personnes à venir (170/310), bien qu'elles aient trouvé leur vie dans leur lieu de résidence actuel en Tunisie plus difficile que prévu (150 / 310).<sup>72</sup> Les facteurs individuels, ainsi que les différents délais et contextes dans lesquels la question a été posée, peuvent jouer un rôle dans la formation des perceptions des répondants. Vu que les données de REACH ont été collectées en 2018, presque un an plus tard que les données de 4Mi, la perception des migrants par rapport aux conditions de vie en Tunisie peut refléter un mécontentement accru à l'égard des conditions socio-économiques et de l'ensemble des difficultés de la vie quotidienne en Tunisie.

**Le un-tiers restant des personnes interrogées auraient conseillé d'autres migrants de venir seulement pour des raisons liées à l'éducation (17/60).** Globalement, les répondants semblaient s'accorder que la Tunisie était un pays attirant comme destination d'études et de tourisme. Lorsqu'on leur a demandé de mentionner certains points qui ont fait de la Tunisie une destination attirante, la plupart des répondants ont mentionné la culture et le patrimoine local, la cuisine et le coût de vie encore relativement abordable.

Interrogés sur les facteurs qui, selon les répondants, ont fait de la Tunisie une destination peu attirante pour les migrants subsahariens, la grande majorité d'entre eux ont signalé **les difficultés rencontrées pour obtenir un titre de séjour et le risque majeur de cumul de pénalités pour le séjour excédentaire, ce qui compliquait considérablement le départ de la Tunisie pour les migrants subsahariens.**

<sup>70</sup> 4Mi, Ensemble de données sur les migrants subsahariens en Tunisie, octobre 2017.

<sup>71</sup> Veuillez noter que certains répondants n'ont pas répondu à cette question.

<sup>72</sup> 4Mi, Ensemble de données sur les migrants subsahariens en Tunisie, octobre 2017.

## 6. Tendances de mobilité vers l'Europe et les pays voisins

Cette section du rapport analyse les variations des modèles de mobilité des migrations subsahariennes entre la Tunisie et les autres pays dans la région de l'Afrique du Nord, y compris la Libye, l'Algérie et le Maroc, ainsi que la mobilité des migrants subsahariens de la Tunisie vers l'Europe depuis 2017.

### PRINCIPAUX CONSTATATS

- Seulement **6 répondants parmi 62** connaissaient **quelqu'un** qui est parti **de la Tunisie vers Libye**.
- **1/5 des répondants (11/62)** connaissaient **quelqu'un** qui a franchi **la Libye vers la Tunisie** par voie terrestre au cours des 12 mois précédant la collecte des données.
- **La majorité** des migrants subsahariens interrogés dans le cadre de cette étude connaissaient **quelqu'un** qui avait quitté la Tunisie, de façon régulière ou irrégulière, pour se rendre **en Europe** (40/62).
- L'incapacité de payer les pénalités pour leur séjour irrégulier en Tunisie a été rapportée par les travailleurs comme la principale motivation des voyages irréguliers de leurs connaissances en bateau vers l'Europe.
- **La mobilité des migrants subsahariens entre la Tunisie et l'Algérie ou entre la Tunisie et le Maroc était négligeable.**

Carte 9: La Tunisie et ses pays voisins dans la région méditerranéenne



### 6.1. Évolutions récentes dans les pays voisins de la Tunisie

Les modèles de mobilité dans les pays de l'Afrique du Nord ont été caractérisés par deux tendances principales en 2017 : l'alourdissement des contrôles de la migration dans les principaux pôles de transit et de destination, et l'importance renouvelée de la Route de la Méditerranée occidentale.

L'alourdissement des contrôles aux frontières était une tendance générale, mais c'est devenu de plus en plus évident en Algérie et en Libye en 2017. Etant un pays de transit et de destination de plus en plus important pour les migrants de l'Afrique subsaharienne dans les dernières années, **l'Algérie** a intensifié ses efforts en 2017 pour renforcer la sécurité le long de ses frontières, notamment en augmentant les épisodes de détention et de rapatriement des migrants subsahariens en situation irrégulière, ciblant également les femmes, les enfants et les

autres groupes vulnérables. La criminalisation de la migration irrégulière, associée à un discours xénophobe croissant, a été motivée par des considérations nationales et une pression internationale.<sup>73</sup>

En **Libye**, à compter du deuxième semestre de 2017, les mesures prises par l'UE, ses États membres et le gouvernement libyen ont débouché d'une diminution drastique du nombre de départs de migrants en situation irrégulière depuis les sites d'embarquement traditionnels situés dans la zone ouest du pays et d'une augmentation du nombre d'interceptions de bateaux tentant de traverser la Méditerranée.<sup>74</sup> En juillet 2018, seulement 23% des migrants qui ont quitté la Libye ont rejoint l'Europe.<sup>75</sup>

Bien que des politiques migratoires restrictives étaient mises en place sur la route méditerranéenne occidentale et que les arrivées par voie maritime en Italie diminuaient considérablement, un plus grand nombre de migrants arrivait en Espagne par la route méditerranéenne occidentale passant par le **Maroc**. En 2017, l'Espagne a reçu 201% de migrants par rapport à 2016.<sup>76</sup>

Il est toujours incertain dans quelle mesure l'émergence de nouvelles routes migratoires peut s'expliquer par la répression exercée sur les migrants dans d'autres pays de l'Afrique du Nord. Ainsi, les sous-sections suivantes visent à fournir un aperçu préliminaire sur la manière dont des incidents pareils pourraient toucher les tendances de mobilité de et vers la Tunisie. Bien qu'il était initialement établi que Tunis et Sfax seraient les deux sites de collecte de données dans le cadre de cette étude, les résultats préliminaires émanant de la collecte des données suggèrent que la zone sud de la Tunisie offrirait plus de perspectives pour répondre à la question de recherche n° 6 portant sur l'évolution des dynamiques de mobilité entre la Tunisie et la Libye. Ce problème était traité à temps par le déploiement d'une mission dans le sud de la Tunisie. Toutefois, le temps limité imparti pour le processus de collecte des données et d'autres contraintes opérationnelles connexes ont affecté le caractère intégral des activités de collecte de données dans le gouvernorat de Médenine. Ainsi, alors que les entretiens individuels et les GD menés fournissaient des informations pertinentes, plus d'efforts de recherche ont été nécessaires pour fournir une réponse plus exhaustive à la sixième question de recherche.

## 6.2. Tendances de mobilité entre la Libye et la Tunisie

**Les migrants subsahariens interrogés, les participants aux GD et les IC ont été interrogés sur les modèles de mobilité réciproque entre la Libye et la Tunisie et sur leur évolution depuis 2017.** Les migrants subsahariens ont été interrogés sur leurs expériences personnelles et celles de leurs connaissances qui avaient franchi les frontières par tous moyens, tandis que les IC ont été interrogés sur les tendances plus larges de mobilité entre les deux pays, sur la base de leur expertise régionale.

**De manière générale, il s'est avéré que les traversées irrégulières des migrants subsahariens de la Libye vers la Tunisie sont plus récurrentes que les traversées de la Tunisie vers la Libye.**<sup>77</sup>

### 6.2.1. De la Tunisie vers la Libye

**Les migrants subsahariens interrogés et les IC ont déclaré que la route terrestre irrégulière entre la Tunisie et la Libye n'était que rarement utilisée par les migrants subsahariens, principalement vu la connaissance préalable des migrants des risques à encourir en Libye.** Parmi les répondants migrants, six personnes seulement ont déclaré avoir connu quelqu'un qui a traversé la frontière de la Tunisie vers la Libye. Trois d'entre eux ont mentionné connaître quelqu'un qui avait emprunté cette voie au cours des 12 derniers mois. Un répondant a personnellement tenté en vain de traverser la Tunisie vers la Libye au cours de l'année dernière. Les informateurs clés interrogés à Tunis et

#### Mobilité entre la Libye et la Tunisie

- Conscience accrue des dangers en Libye, mais la Libye reste un hub éventuel pour rejoindre l'Europe vu les contrôles renforcés le long de la côte tunisienne.
- Seulement 6 répondants sur 62 connaissaient quelqu'un qui est allé en Libye depuis la Tunisie.
- 11 répondants sur 62 connaissaient quelqu'un qui est allé de la Libye vers la Tunisie par voie terrestre au cours des 12 derniers mois.

<sup>73</sup> Del Pistoia, D., [Pourquoi l'Algérie est en train de se vider de travailleurs migrants africains](#), Refugees Deeply, 10 juillet 2018.

<sup>74</sup> REACH / UNHCR, [Routes et dynamiques migratoires mixtes en Libye : L'impact des mesures migratoires de l'UE sur la migration mixte en Libye](#), avril 2018.

<sup>75</sup> Villa M., [Tweet](#) du 2 août 2018, estimations de l'ISPI (Institut pour les Etudes de Politique Internationale).

<sup>76</sup> UNHCR, [Portail Opérationnel. Situation des Réfugiés - Espagne](#), dernier accès le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

<sup>77</sup> Entretien avec des IC à Tunis et à Médenine, août 2018



dans la région du Sud<sup>78</sup> ont évoqué la présence d'un flux d'individus, notamment des ressortissants ivoiriens et sénégalais, voyageant de leur pays d'origine vers Tunis, puis traversant, à l'aide de passeurs, le sud jusqu'à Ben Guerdane, en Tunisie, pour se rendre en Libye. Cependant, les informateurs clés des trois sites de collecte de données ont confirmé que, selon leurs observations, ce flux est en déclin depuis 2017.<sup>79</sup>

**Compte tenu des dangers potentiellement rencontrés par les migrants subsahariens en Libye, les personnes interrogées ont indiqué que seules les personnes présentant un seuil de risque élevé pourraient entreprendre ce voyage.** Les migrants ont souvent qualifié ces personnes de 'chercheurs d'aventure' ou de 'preneurs de chance', et les ont décrites comme étant généralement indifférentes vis-à-vis les avertissements sur les risques qu'ils pourraient rencontrer en Libye. Certains migrants ont expliqué que la prise de conscience accrue sur les dangers en Libye résultait de la forte médiatisation de certains risques de sécurité encourus par les Subsahariens pendant leur séjour en Libye, tels que l'esclavage ou l'enlèvement.

**Lors des GD, certains migrants subsahariens ont signalé que le renforcement des contrôles autour des îles de Kerkennah depuis les deux grandes tragédies d'octobre 2017 et de juin 2018,<sup>80</sup> a compliqué la tâche pour les migrants qui avaient l'intention de traverser la Méditerranée vers l'Europe depuis la Tunisie, ce qui oblige certains d'entre eux de partir en Libye pour y transiter vers Europe.** Dans certains cas, les répondants connaissaient des personnes qui avaient redirigé leur voyage de la Tunisie vers la Libye, en raison de la rigueur accrue des contrôles frontaliers pour prévenir les départs en bateaux à partir de la Tunisie.

*'Une ivoirienne que je connais, elle est femme de ménage. Elle est allée en Libye pour aller en Europe. Je ne sais ce qui lui est arrivé. Elle n'avait pas de papiers et ne pouvait pas payer les pénalités, alors elle a choisi de prendre la mer.'*

Côte d'Ivoire, femme de ménage, 27 ans, arrivée en  
December 2015

### 6.2.2. De la Libye vers la Tunisie

**Bien que les opinions des IC sur les éventuelles fluctuations de la mobilité entre la Libye et la Tunisie varient, certains IC ont indiqué une légère augmentation depuis 2017, une opinion consolidée par les personnes interrogées lors des entretiens individuels.** Les IC qui ont travaillé avec des migrants subsahariens irréguliers dans le Sud ont constaté une légère augmentation des mouvements de personnes venant de la Libye depuis 2017, tout en mettant en garde que leur nombre reste faible. D'autres IC ont indiqué que la voie terrestre de trafic reliant la Libye à la Tunisie n'était utilisée que pour les marchandises et non pas pour les personnes.

**Cependant, un migrant subsaharien interrogé sur cinq à Tunis et à Sfax a déclaré connaître personnellement quelqu'un qui a franchi la frontière terrestre entre la Libye et la Tunisie au cours des 12 derniers mois (12/62).** Par ailleurs, parmi les entretiens individuels et les GD menés dans le sud de la Tunisie, à Médenine et à Zarzis, dans quatre cas sur cinq, les personnes interrogées sont soit entrées en Tunisie par voie terrestre, soit sauvées en mer au large des côtes de Zarzis.

<sup>78</sup> Selon un rapport de l'OIM publié en 2017, un nombre accru de femmes ivoiriennes ont pris le vol vers la Tunisie avant de se rendre en Libye, et l'OIM note que cette tendance ne concerne que les femmes. En 2017, l'OIM a interrogé plus de 1 000 migrants qui sont rentrés volontairement en Côte d'Ivoire après avoir emprunté la route de la Méditerranée centrale. Parmi les personnes interrogées, l'OIM a constaté que 62% des femmes ivoiriennes ont transité à travers la Tunisie avant d'atteindre la Libye dans l'espoir de se rendre en Europe par la suite. Il convient de noter que les hommes partent généralement du Mali, de l'Algérie et du Niger avant de se rendre en Libye et ne transitent donc pas par la Tunisie.

<sup>79</sup> Entretien avec des IC à Tunis, Sfax et Médenine, août 2018

<sup>80</sup> Plusieurs Tunisiens et ressortissants de pays tiers souhaitant rejoindre l'Europe ont perdu leur vie au cours de ces deux accidents survenus au large de la côte tunisienne.

#### Encadré 4: Le cas de deux répondants guinéens qui ont réacheminé de la Libye vers la Tunisie

Deux ressortissants Guinéens interrogés, âgés de vingt ans sont entrés en Tunisie à travers la Libye en août 2018, après avoir tenté en vain de transiter en bateau vers l'Europe depuis la Libye. Tous les deux ont quitté la Guinée Conakry dans l'intention de rejoindre l'Europe plus de deux ans avant leur arrivée en Tunisie. Suite à un voyage déjà fragmenté depuis leur pays d'origine, ils ont encouru des risques de protection graves une fois en Libye lorsqu'ils tentaient de traverser la mer vers l'Italie. Comme le racontait un des répondants:

*'J'ai essayé de traverser la Méditerranée à deux reprises. La première fois, j'ai été vendu, au lieu de me mettre sur le bateau. La deuxième fois, j'ai été arrêté et j'ai passé un mois dans un centre de détention. C'était horrible. Je devais payer ma sortie.'*

Avant la troisième tentative de traversée, le répondant a entendu parler de l'augmentation du nombre de contrôles de garde-côtes le long de la côte libyenne et du risque d'être renvoyé dans un centre de détention. Cela l'a emmené à décider d'essayer d'aller plutôt en Tunisie:

*'J'étais sur le point d'essayer pour la troisième fois, mais j'ai appris qu'en vertu des accords conclus entre l'UE et la Libye, aucun bateau de sauvetage ne viendra nous porter secours, et si on est capturé par les garde-côtes libyens, nous serions renvoyés en Libye. J'ai donc cherché un passeur qui connaît la frontière à franchir pour aller en Tunisie.'*

Toutefois, ayant connaissance de l'intensification des contrôles des garde-côtes, certains d'autres n'ont pas été découragés à se rendre d'abord en Libye pour examiner eux-mêmes la situation avant de réacheminer une fois dans le pays, comme le rappelait le deuxième répondant:

*'Nous suivions les infos à l'époque et nous étions au courant des accords conclus entre les milices libyennes et l'UE. Cependant, nous n'étions pas convaincus, car il y avait de temps en temps des bateaux qui partent. Nous sommes donc toujours allés en Libye.'*

Trouver un passeur pour faciliter le passage en Tunisie était facile pour les répondants qui comptaient sur des amis ou sur des personnes rencontrées en Libye pour les introduire à un passeur:

*'Finalement, je me suis découragé et j'ai pensé à changer de route. J'avais des amis ivoiriens qui m'ont conseillé de partir en Tunisie où je pourrais retrouver un peu d'espoir. Alors, je suis allé à Zouara, où j'ai travaillé pendant un laps de temps et trouvé un passeur. Je lui ai payé 1 000 dinars libyens pour m'emmener en voiture à la frontière. J'ai longé la côte et réussi à échapper aux contrôles frontaliers. Je suis arrivé à Ben Guerdane. J'ai trouvé un taxi et je lui ai demandé de m'emmener où je pourrais trouver d'autres 'Noirs'.'*

### 6.3. Tendances de mobilité de la Tunisie vers l'Europe

**La Tunisie peut servir de tremplin pour les migrants subsahariens souhaitant aller en Europe de manière régulière et irrégulière.** Tandis qu'il n'existe pas de statistiques officielles sur les voyages réguliers des migrants subsahariens en Europe, entre janvier et août 2018, 208 migrants subsahariens ont été appréhendés au large de la côte tunisienne après avoir tenté d'atteindre l'Europe de manière irrégulière.<sup>81</sup> **La majorité des migrants subsahariens interrogés dans le cadre de cette étude connaissait quelqu'un qui a quitté la Tunisie pour rejoindre l'Europe (40/62).** Ces personnes interrogées ont indiqué avoir eu connaissance des migrants de l'Afrique subsaharienne qui avaient quitté la Tunisie de manière légale et des individus qui sont partis ou tenté de partir de manière irrégulière en bateau.

**Tandis que les étudiants interrogés connaissaient généralement d'autres étudiants qui sont partis légalement en Europe, les travailleurs migrants interrogés étaient plus susceptibles de connaître des personnes qui ont transité ou tenté de transiter de manière irrégulière.** Les étudiants à temps plein, les diplômés et les migrants qui suivent une formation professionnelle (13/20) ont indiqué connaître des camarades de classe anciens qui sont partis en Europe pour poursuivre leurs études ou après avoir reçu une offre d'emploi.

#### 6.3.1. Voyage ultérieur légal

**Environ la moitié des étudiants interrogés dans le cadre de cette étude (17/33) ont connu des camarades qui ont adressé une demande de visa auprès des pays européens afin de poursuivre leurs études à l'étranger ou chercher de meilleures opportunités d'emploi.** Les moyens les plus adoptés par ces étudiants étaient les demandes présentées auprès des bureaux de promotion culturelle à l'étranger relevant des pays

<sup>81</sup> Herbert, M. et Gallien, M., [La Tunisie n'est pas encore un pays de transit pour les migrants](#), 29 août 2018.

européens, notamment la France ('Campus France') et la Belgique. Quelques étudiants ont également cité l'Allemagne et le Canada comme autres destinations potentielles.

### 6.3.2. Voyage irrégulier en bateau

**Il a été indiqué par les travailleurs que l'incapacité de payer les pénalités pour leur séjour irrégulier en Tunisie (8/20) était la principale raison qui a déclenché les voyages irréguliers de leurs connaissances en bateau vers l'Europe.** Incapables de payer les pénalités, les migrants de l'Afrique subsaharienne étaient coincés, incapables de retourner chez eux ou de voyager ailleurs. **Compte tenu de la situation critique en Libye et la rigueur de la réglementation d'entrée des migrants subsahariens en Algérie, les personnes interrogées ont indiqué que le voyage irrégulier en bateau vers l'Europe était de facto le seul moyen pour quitter la Tunisie.**

**En revanche, peu de travailleurs subsahariens interrogés ont eu connaissance de migrants subsahariens venus en Tunisie pour transiter directement en bateau vers l'Europe (4/20).** Généralement, lors des entretiens individuels et des GD, les répondants subsahariens avaient tendance à être hésitants à parler du sujet de la migration de transit de la Tunisie vers l'Europe, souvent, semblant prendre des distances par rapport aux individus qu'ils ont entendu parler de la tentative de traversée maritime. Il s'est avéré que le sujet pour de nombreux migrants subsahariens dans le pays était un sujet tabou, car déjà en situation irrégulière, les migrants subsahariens ont indiqué savoir qu'être associés à des migrants en transit risquerait de les rendre encore plus vulnérables.

**Bien que cela ne soit pas nécessairement une indication sur l'intention de partir, les informations fournies par les répondants sur les modalités de voyage et les coûts de la traversée irrégulière en bateau de la Tunisie vers l'Europe semblent être assez détaillées.** Certains répondants étaient capables de commenter en détail la gamme de prix appliquée, soit entre 2 500 et 3 500 TND<sup>82</sup>. Certains ont également évoqué la présence de réseaux de recruteurs ou de passeurs - tunisiens et subsahariens - s'approchant des migrants pour leur vendre des voyages en bateau.

*'J'ai une idée sur le naufrage qui a fait la une des journaux. J'ai connu 10 [personnes] qui étaient à bord de ce bateau. C'est dû à la complicité des passeurs tunisiens et des volontaires (les Subsahariens qui veulent partir). Ils leur demandent de diffuser l'information et de recruter d'autres personnes et parfois, ils leurs offrent de l'argent. C'est un business. La traversée coûte entre 2 500 et 3 000 TND et se fait dans des endroits comme les îles de Kerkennah, Sidi Mansour, Mahdia.'*

Côte d'Ivoire, travailleur, 29 ans, arrivé en novembre 2017

### 6.4. Tendances de mobilité vers et depuis le Maroc et l'Algérie

**Globalement, les migrants subsahariens et les IC ont déclaré que la mobilité des Subsahariens entre la Tunisie et l'Algérie ou entre la Tunisie et le Maroc était négligeable.** S'agissant de la mobilité entre la Tunisie et l'Algérie, seulement deux répondants connaissaient des gens qui ont choisi d'aller et de venir de l'Algérie. Quant à la mobilité vers et depuis le Maroc, cinq répondants ont connu quelqu'un qui est allé au Maroc depuis la Tunisie.

Parmi les répondants qui ont passé un certain temps en Algérie dans le cadre de leur voyage, il semble que ces personnes soient venues en **Tunisie dans le cadre d'un mouvement secondaire après avoir tenté de traverser soit le Maroc, soit la Libye**, pour ensuite entrer en Tunisie. Dans les cas des deux répondants qui ont entendu parler de tels mouvements, la mobilité était soit motivée par les procédures de renouvellement du visa, soit alternativement pour étudier ailleurs. Les informateurs clés renseignés sur les dynamiques de la migration en Tunisie et en Algérie ont également signalé le caractère actuellement négligeable de cette mobilité.

**S'agissant des motivations des migrants subsahariens pour partir de la Tunisie vers le Maroc, les opinions étaient mitigées.** Certains répondants ont évoqué l'expérience positive des migrants qu'ils connaissaient avoir quitté la Tunisie pour le Maroc et qui leur ont parlé de chances plus importantes pour régulariser leur statut migratoire par le biais de titres de séjour de longue durée. Cependant, d'autres répondants ont indiqué avoir entendu parler de problèmes d'emploi et de sécurité plus précaire au Maroc. Deux répondants qui se sont rendus personnellement au Maroc avant de venir en Tunisie ont également souligné l'incapacité de trouver un emploi et le risque d'escroquerie qui les ont poussés à quitter le Maroc pour venir en Tunisie.

<sup>82</sup> Au 28 septembre 2018, le dollar américain (USD) valait 2,8 Dinars Tunisiens (TND). Ainsi, 2 500 à 3 000 TND correspondaient à 892,95 à 1071,43 USD. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la [Banque Centrale de Tunisie](#). Dernier accès le 01<sup>er</sup> octobre 2018.

## CONCLUSION

Parmi les pays de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée, la Tunisie est l'un des rares pays à appliquer des politiques d'entrée moins restrictives pour de nombreuses nationalités de l'Afrique subsaharienne. Les migrants subsahariens viennent en Tunisie pour étudier, travailler et éventuellement transiter ailleurs. Bien que la migration subsaharienne en Tunisie ne soit pas nouvelle, on ne dispose jusque-là que de très peu d'informations sur la situation des migrants subsahariens en Tunisie, les catalyseurs de la migration vers le pays, les routes empruntées, les défis à affronter une fois en Tunisie, ainsi que leurs intentions migratoires à partir de la Tunisie. Considérant la position de la Tunisie entre les pays de l'Afrique du Nord, qui constituent des environnements de plus en plus hostiles pour les migrants subsahariens, la question que se pose est de savoir comment la migration subsaharienne vers la Tunisie s'inscrit dans les dynamiques de la migration régionale, tant en Afrique du Nord qu'en Europe. Les conclusions ci-après émanent des constatations présentées dans ce rapport :

### Déterminants de la migration

**Cette étude a confirmé que les choix des migrants subsahariens débouchaient de l'interaction complexe de facteurs structurels et personnels, alimentée par des agents facilitant la migration.** Pour la grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, la Tunisie était la destination prévue au départ et le résultat de voyages directs entre le pays d'origine et la destination. La qualité de l'éducation tunisienne, l'idée que ce pays offre de meilleures opportunités d'emploi, combinées avec la facilité d'atteindre le pays régulièrement, étaient parmi les principaux facteurs de motivation rapportés.

Les préférences individuelles pour rejoindre la Tunisie par rapport à ses voisins nord-africains et l'existence de réseaux facilitant la mobilité des migrants vers la Tunisie indiquent, comme le suggèrent déjà d'autres sources, que **la Tunisie représente déjà un pays de destination, malgré la taille réduite de sa population étrangère.**

### Routes et risques de protection confrontés en route

**Les migrants préfèrent emprunter des trajectoires sûres et directes, s'il y en a.** Puisque la grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude visaient à atteindre la Tunisie comme destination prévue, la quasi-totalité des routes empruntées par les migrants subsahariens interrogés en Tunisie était linéaire, avec des répondants débarquant en Tunisie en avion grâce à une exemption de visa. En revanche, le nombre limité des répondants qui ont souhaité rejoindre l'Europe au moment du départ avait des voyages plus fragmentés. C'est un indicateur des routes les plus dangereuses et les plus longues que les répondants ont dû parcourir eu égard à la nécessité de contourner les politiques d'immigration restrictives.

**Les personnes qui pouvaient se rendre légalement en Tunisie étaient considérablement moins exposées aux risques de protection que celles qui ont fait des voyages plus fragmentés.** Le nombre réduit des répondants qui ont traversé plusieurs pays avant de rejoindre la Tunisie a déclaré s'être fié aux passeurs et s'être engagé dans des formes d'emploi abusif pour rassembler les ressources économiques nécessaires au paiement du voyage. Les femmes interrogées en particulier ont déclaré avoir été exposées à un harcèlement sexuel et à des abus tout au long du voyage. La Libye est restée l'un des segments les plus traumatisants des voyages de migrants en Tunisie à cause de la gravité des violations des droits de l'homme dont ils ont été victimes.

### Vie et difficultés en Tunisie

**Bien que la facilité avec laquelle de nombreux ressortissants subsahariens peuvent entrer en Tunisie régulièrement contribue à son statut comme pays de destination de facto, le cadre juridique et politique tunisien entrave la capacité des migrants subsahariens à séjourner légalement dans le pays.** Cela, à son tour, a des conséquences immédiates sur tous les aspects de la vie quotidienne des migrants subsahariens, depuis l'accès aux soins médicaux et l'emploi jusqu'à l'élaboration des intentions migratoires futures des répondants. Les obstacles à l'accès aux documents juridiques ont rendu les migrants de l'Afrique subsaharienne plus vulnérables à l'exploitation et aux abus au travail, et ont restreint l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur qui représente la principale raison de départ vers la Tunisie pour beaucoup d'entre eux. De même, le paiement des pénalités demeure un problème préoccupant, important et susceptible d'affecter les intentions migratoires de ceux qui voudraient rentrer chez eux mais qui sont coincés dans le pays.

**Un fort sentiment d'isolement a émergé des récits des migrants subsahariens à propos de leur interaction avec la société tunisienne.** Les personnes interrogées ont principalement déclaré avoir des interactions limitées

avec les Tunisiens et être fréquemment exposées à des propos désobligeants et au harcèlement dans la rue, qui dans certains cas se sont intensifiés et traduits en épisodes de violence, favorisant ainsi le sentiment de ne pas être accueillis dans le pays pour les migrants subsahariens.

### Intentions migratoires

Les constats relatifs aux intentions migratoires des répondants en Tunisie montrent deux principales tendances. Premièrement, la moitié des personnes interrogées avaient l'intention de rester en Tunisie, indépendamment du délai de 6 ou 12 mois. Ceci est révélateur du **statut de la Tunisie en tant que pays de destination et est renforcé par le fait que, pour la grande majorité des répondants, la Tunisie était leur destination prévue depuis le départ de leur pays d'origine.**

La deuxième moitié des répondants ont signalé des intentions migratoires changeantes, fondées sur des considérations à court ou à long terme. Cette seconde moitié devrait donc inclure les migrants en transit qui sont en train de rassembler les ressources nécessaires pour se déplacer ailleurs, et les migrants récemment arrivés, qui attendent pour voir quelle sera leur vie en Tunisie, avant de prendre des décisions migratoires.

**Quant au groupe des migrants indécis qui souhaiteraient principalement rentrer chez eux à plus long terme, les pénalités à payer contre leur séjour irrégulier pourraient être une cause cruciale du fait qu'ils soient coincés dans le pays ou de leur lancement dans des voyages dangereux vers l'Europe.** Comme le paiement des pénalités peut devenir plus coûteux que de prendre le bateau pour transiter irrégulièrement vers l'Europe, cette deuxième solution peut devenir la seule option pour les migrants qui veulent quitter la Tunisie mais qui ne peuvent pas à cause des pénalités qu'ils doivent payer pour partir légalement.

### Dynamiques régionales

**Les preuves recueillies aux fins de cette étude soutiennent l'affirmation que la Tunisie ne s'est pas encore transformée en nouvel hub de transit pour la migration vers l'Europe à la suite d'un réacheminement depuis la Libye.**<sup>83</sup> Cela repose à la fois sur les entretiens individuels, où seule une minorité des répondants subsahariens auraient voulu se rendre en Europe, et sur les informateurs clés travaillant dans ce secteur. Toutefois, le niveau élevé de connaissance détaillée sur les modalités et les coûts de voyage en Europe constaté parmi les répondants migrants est révélateur de l'actualité du phénomène, suggérant que les répondants connaissaient des personnes qui sont parties vers l'Europe plus que ce qu'ils avaient indiqué, vu la sensibilité du sujet.

**Ce sera égarant aussi de dissocier l'analyse des dynamiques de la mobilité en Tunisie des événements récents dans la région, et en particulier en Libye.** En dépit de l'accord de tous les répondants que la mobilité depuis et vers l'Algérie et le Maroc n'a pas beaucoup évolué ces derniers temps, les preuves rassemblées dans le sud tunisien par les entretiens menés avec les informateurs clés et les migrants subsahariens suggèrent qu'une augmentation de migrants venant de Libye, bien que modeste en nombre, se produit depuis 2017.

**Les répondants subsahariens interrogés dans le Sud, arrivés tous récemment, avaient eux-mêmes franchi la frontière de la Libye à la Tunisie ou connaissaient quelqu'un qui en a fait autant.** L'incapacité de quitter les côtes libyennes à cause du renforcement des contrôles frontaliers et la prise de conscience de l'amélioration des conditions en Tunisie ont été rapportées parmi les déterminants de la mobilité des répondants en Tunisie. Bien que tout le monde confirme la portée limitée de ces afflux eu égard au nombre limité de répondants interrogés dans le Sud, il convient de mener plus de recherches pour évaluer l'ampleur du phénomène et son évolution future, surtout à la lumière de la détérioration des conditions de sécurité dans la zone ouest de la Libye.

### Domaines à explorer davantage:

- Au cours de la collecte des données, les dynamiques spécifiques de mobilité dans le Sud ont émergé comme étant particulières par rapport aux autres sites de migration clés dans le pays, surtout par rapport à la Libye. Des preuves limitées ont suggéré qu'en dépit de l'absence de réacheminement considérable entre la Libye et la Tunisie, le nombre d'arrivées des migrants subsahariens par voie terrestre de la Libye vers la Tunisie augmente. Les facteurs individuels et les mécanismes qui sous-tendent cette augmentation modeste du nombre de personnes traversant la Libye vers la Tunisie doivent être examinés de manière plus approfondie afin de comprendre l'ampleur et la pertinence de ce phénomène.

<sup>83</sup> Herbert, M. et Gallien, M., [La Tunisie n'est pas encore un pays de transit pour les migrants](#), 29 août 2018.

- Cette étude s'est principalement focalisée sur les étudiants et les travailleurs, mais a mis en exergue certains défis confrontés par les migrants accompagnés de leurs familles dans leur vie quotidienne en Tunisie. Une meilleure compréhension de ces dynamiques et comment elles diffèrent des expériences de migration des individus célibataires est nécessaire. En fait, les efforts futurs en matière de recherche devraient se focaliser sur les problèmes rencontrés par les femmes migrantes et les mères célibataires, de point de vue socio-économique et juridique.
- Malgré le recours à de nombreux acteurs pertinents travaillant sur l'asile en Tunisie, il faut en savoir plus sur la vie des réfugiés et des demandeurs d'asile en Tunisie, y compris leurs profils, leurs conditions de vie et leurs stratégies de subsistance dans le pays.

Financé par:



Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra